



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mardi 13 novembre 2018

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL MARDI 13 NOVEMBRE 2018

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Dominique DAUGES, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOCH (point 1 à 4), Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

David DREGOIRE à Serge LECUYER, Patrick GOUELLO à Patricia QUERO-RUEN, Christelle CAINJO à Pascaline ALNO, Teaki DUPONT à Dominique QUINTIN, Philippe DONIES à Isabelle LE RIBLAIR, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC, Thierry LE FLOCH à Michel LE MESTRALLAN (point 5 à 12).

Secrétaire de séance : Patricia QUERO-RUEN

Présents :
Point 1 à 4 : 26
Point 5 à 12 : 25
Pouvoirs :
Point 1 à 4 : 07
Point 5 à 12 : 08

Conseil municipal

Mardi 13 novembre 2018

Ordre du jour

PROCES-VERBAL

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 2 octobre 2018

ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES – FINANCES

2. Décision modificative n°1 au budget 2018
 - a. Budget principal
 - b. Budget cuisine centrale
3. Garantie d'emprunt
4. Restauration de registres d'Etat civil : demande de subvention
5. Débat d'orientation budgétaire 2019

AFFAIRES ECONOMIQUES

6. Dérogation au repos dominical pour 2019

URBANISME - TRAVAUX- ENVIRONNEMENT

7. Mise en place d'une taxe d'aménagement à taux majoré :
 - a. sur le secteur de Saint-Mathurin
 - b. sur le secteur de Kerlir
8. Fonds de concours – Triskell 2 : avenant à la convention
9. CD56 – voie verte Lann er roch Kergohel RD 162 et 162e - convention d'entretien des ouvrages du domaine public départemental

JEUNESSE

10. Soutien aux études à l'étranger - Participation financière de la ville de Ploemeur

CULTURE

11. Actions culturelles : demande de subventions au département
12. Attribution d'une subvention à Amzer Nevez – projet Yann-Fañch Kemener

Le Maire, Ronan Loas, ouvre la séance à 18 h 00, vérifie le quorum et désigne Patricia Quéro-Ruen, adjointe au Maire, en tant que secrétaire de séance.

Hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015

« Chers collègues, il est 18h00. Avant d'entamer nos travaux, je souhaite que nous nous rappelions trois ans après les terribles attentats du 13 novembre 2015 toutes ces victimes, ces visages. Trois ans après ces attaques, nous nous associons à l'hommage rendu aujourd'hui aux victimes du terrorisme islamique. J'ai une pensée pour les 130 d'entre nous qui ne sont plus, tous les blessés marqués dans leur chair et leurs proches. Nous n'oublierons jamais leurs visages, leurs sourires, leur courage face à la haine et l'absurde. Il en va de notre liberté et de nos valeurs essentielles. Je vous propose de respecter une minute de silence en leur mémoire. Je vous remercie.

Je propose, en tant que secrétaire de séance, Madame Patricia QUERON-RUEN. « Y a-t-il des questions ou des remarques sur le procès-verbal du conseil municipal du 12 octobre ? »

Michel Le Mestrallan, conseiller municipal de l'opposition, intervient : *« A l'occasion du point n°3 qui portait sur une affaire juridique : référé suspensif demandé par le FCL et refusé, et à la suite des interventions de Mme Teaki Dupont, de M. Le Floch et de votre réponse, j'ai eu l'occasion de m'exprimer. Ce PV, qui se veut une retranscription littérale du déroulement du conseil ne fait pas état de cette intervention. Je vous demande donc de bien vouloir procéder à l'insertion de mes propos dans un PV rectificatif. Pour mémoire, j'ai alors fait état de mon désaccord avec le ton brutal et discourtois que vous avez adopté. J'ai signalé que vos propos étaient à l'origine de la tonalité souvent désagréable des conseils municipaux. J'ai également souhaité que vos interventions soient plus courtes. Je ne trouve aucune trace de ces propos, je demande donc qu'il soit procédé à l'ajout qui s'impose. Deuxième élément que je voulais évoquer, vous avez évoqué l'idée que quelque chose était en cours avec les maires concernant la réouverture éventuelle de l'accueil des femmes à Lorient. Pourrions-nous savoir s'il y a des choses nouvelles sur cette affaire ? Merci de votre réponse. »*

Le Maire, Ronan Loas, répond : *« Très rapidement, l'objectif n'étant pas de refaire le conseil en début de ce conseil. Concernant les remarques sur les procès-verbaux de conseils municipaux, il ne faut pas hésiter à aller directement au service, là-dessus on prend en compte, on l'a déjà fait au dernier conseil où il y avait eu des erreurs de vote. Sachant que les comptes-rendus doivent être synthétiques, ils ne doivent pas être littéraux. Tel que c'est indiqué dans le règlement intérieur, je tiens à vous le rappeler. On n'est pas là pour reprendre totalement tous les propos, on le fait du mieux possible. Concernant le sujet de la cellule d'accueil des femmes battues, nous avons échangé rapidement en conseil des maires, ce n'était pas à l'ordre du jour mais de manière informelle. Cela a également été évoqué lors d'une question sur un bordereau, qui n'avait pas forcément à voir avec la chose, mais le sujet est venu également au conseil communautaire. D'ailleurs, M. Le Lorrec était présent. La réponse a été conforme à ce que nous avons échangé entre Maire lors du conseil des Maires. Ce n'était pas le rôle de Lorient Agglomération, collectivité locale, conformément à ce que j'ai dit au sein de cette instance, de prendre en charge cela. Il est vrai que l'Etat finance une structure par département, ce qui, comme un certain nombre de financements, peut poser des problèmes. Comme dans les départements dans lesquels des préfectures et sous-préfectures ont des tailles à peu près semblables. C'est le cas également du Finistère, sur lequel il y a la même problématique. L'idée est ensuite de passer au niveau de l'Etat et donc du Préfet, puisque ce sujet n'est pas aux mains des élus locaux. Le sujet a d'ailleurs dû être évoqué dans une autre commission que celle dans laquelle je peux siéger en conseil communautaire. La réponse de Norbert Métairie était conforme à celle du Conseil et l'avis de mes collègues-élus, majorité-minorité, était le même que celui évoqué ici. »*

Dominique Quintin, conseiller municipal, intervient : « Je voudrais juste dire que madame Le Riblair et moi-même étions aussi présents au conseil communautaire et que j'ai abordé ce sujet auprès des conseillers communautaires. »

Le Maire, Ronan Loas, intervient : « Tout à fait, si j'ai évoqué M. Le Lorrec c'est que, travaillant dans le groupe de la majorité du conseil communautaire, cela permettait d'avoir une forme d'échange, d'information peut-être plus simple. A moins qu'il y ait des fusions de groupes dont je ne sois pas au courant. Sur ce point, M. Le Mestrallan, je maintiens que ce type de structure est totalement utile. J'allais totalement dans le sens de l'utilité, pas dans le sens que les collectivités doivent financer dès que l'Etat enlève. Nous en parlerons plus tard dans les orientations budgétaires. Nous ne pouvons pas essayer de combler toutes les fuites ou toutes les compétences qui sont, soient transférées, soient enlevées, au niveau des collectivités dont les budgets sont, quand même, assez contraints. Y avait-il d'autres remarques ? »

Thierry Le Floch, conseiller municipal de l'opposition, intervient : « Monsieur le Maire, chers collègues, sur le procès-verbal, lors de l'évocation de la charte de l'agriculture et de l'alimentation, je vous ai sollicité pour la création d'un groupe de travail. Vous m'aviez dit que vous nous donneriez des nouvelles sur la constitution de ce groupe de travail. Je crois que madame Dupont avait souhaité y participer également. Je voudrais savoir où cela en est puisque depuis un mois et demi nous n'avons pas eu de nouvelles sur cette question. Il s'agit pourtant d'une question, me semble-t-il, importante. »

Le Maire, Ronan Loas, répond : « Effectivement, conformément à l'engagement, il y aura un petit comité créé avec une représentativité, qui évite d'avoir un conseil municipal bis parce qu'il faut que cela garde une forme de souplesse dans le travail. Le sujet est travaillé par M. David Drégoire, qui est absent ici, et un chargé de mission, directement sur ces sujets de transition et de problématique environnementale. Nous reviendrons rapidement vers vous. L'engagement sera tenu. Je rappelle aussi que je suis toujours favorable à créer des structures « ad hoc », non obligatoires, mais il faut qu'elles permettent un échange d'informations et que cela se passe de manière très constructive. Voilà aussi ce que je tenais à ajouter, que ce qui puisse s'échanger ne devienne pas une contrainte ou une mise en pression de la municipalité. »

Daniel Le Lorrec, conseiller municipal de l'opposition, intervient : « Permettez-moi, M. le Maire, de vous demander, sur le dossier Kerpape, si vous avez enfin eu un entretien avec le président de la Mutualité du Morbihan Finistère et, si oui, quelles en sont les conclusions ? »

Le Maire, Ronan Loas, indique : « Tout à fait, M. Le Lorrec, comme je vous l'ai dit le rendez-vous s'est passé juste après le dernier conseil puisqu'il était déjà « pré-calé ». Concernant le terrain, en premier lieu, il a demandé à ce que les conseillers municipaux ne le fassent pas parler ici ou ne déforment ses propos. Je tiens à le dire. »

Daniel Le Lorrec, intervient : « Est-ce moi qui suis visé ? »

Le Maire, Ronan Loas, précise : « De manière générale, je ne vise personne. Je ne veux pas mettre le Président de la Mutualité en porte à faux sur les fameux terrains et j'en attends autant des conseillers municipaux ici présents. Il regrette qu'il y ait un accord de privé à privé. Il reconnaît aussi totalement que les informations que la municipalité a reçues, qui étaient celles d'un engagement du directeur financier de la Mutualité qui signait le raccordement des réseaux sur les deux permis d'aménagement, constituaient une forme d'accord. Nous avons cette information et ce document

que je vous avais transmis en toute transparence. L'information est que le directeur financier et l'ancien directeur signent ces deux raccordements de réseaux chez le notaire puisque nous sommes de privé à privé. Je vais chercher l'information chez les uns et chez les autres. Ce qui était vraiment le cœur est la question du développement de la Mutualité et de son besoin lié à ses terrains. Clairement, ils sont capables de s'étendre et de se développer sur leurs parcelles existantes. C'est le cas de ce qui a été annoncé dans la presse. Nous avons travaillé avec eux dans le cadre du centre lié aux addictologies, qui se passe sur le site car ils possèdent un certain nombre de fonciers à la fois bâtis ou non-bâtis réutilisables sur le sujet. Il a répété qu'il respectait totalement le droit de la propriété et la liberté de la propriétaire des terrains d'en jouir et de porter les projets tels qu'elle l'entendait. Il exprime un doute concernant le projet de l'hôtel, mais comme je vous l'avais dit lors du dernier conseil, j'essaie d'être cohérent et vous voyez que j'avance en toute transparence. Sur la partie liée à l'hôtel, il exprimait des doutes surtout quant aux accès sur ce site-là. Voilà les propos du président de la Mutualité. Sur les besoins en développement tels qu'ils auraient pu être, c'est-à-dire est ce que ce terrain, si la Mutualité ne l'avait plus en option, bloquerait leurs projets de développement, la réponse est non. La preuve est que là où ils ont besoin de foncier, c'est l'addictologie et ils l'ont mis. Ils ont encore un certain nombre de fonciers à l'intérieur, d'ailleurs des bâtiments qu'ils vont détruire, pour vous donner les éléments. J'ai reçu le Président de la mutualité avec les directeurs, comme convenu, et je vous en fais le tracé. Nous avons parlé de plein d'autres sujets, de la protection du bord de mer et autres. Les relations sont totalement apaisées, constructives. Nous avons travaillé sur leurs projets avec eux. Je pense que vous pouvez remarquer qu'entre ce que je vous avais envoyé, suite à une rencontre en tête à tête dans mon bureau, ce que j'ai dit dans ce conseil, ce qui est confirmé par le président de la Mutualité, et ce que je répète dans ce conseil, ma parole n'est que le tracé juste, et de l'information que j'avais en ma possession avant, et de celles qui sont corroborées par les attentes de la mutualité qui reste naturellement un acteur majeur. Nous avons d'autres projets très intéressants, avec la mutualité, qui pourraient arriver sur notre territoire.

M. Le Lorrec confirme qu'il avait les mêmes informations que M. Le Maire.

Le Maire ajoute : « S'il n'y a pas d'autres questions, remarques ou prises en compte améliorant notre procès-verbal, puisque l'objectif est que le procès-verbal retrace nos débats, je vous propose de passer aux bordereaux par une décision modificative qui est la première DM de l'année. Je laisse la parole à M. Antoine Goyer pour la présentation du budget principal puis celui de la cuisine centrale. »

PROCES-VERBAL

Conseil municipal du 2 octobre 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE : DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Antoine Goyer

Le Maire propose de modifier le budget primitif 2018 de la ville et de procéder à des inscriptions budgétaires complémentaires (cf. document budgétaire joint). Elles concernent principalement pour le budget principal :

FONCTIONNEMENTEvolution des dépenses

Acquisition de bonnets de bain à la piscine	7 000
---	-------

Evolution des recettes

Mandats annulés sur exercice antérieur (remboursement de taxes foncières)	44 000
Attribution de compensation – transfert compétences eaux pluviales	-21 000
Remboursement de dépenses par Lorient Agglomération – transfert compétences EP	21 000
Taxes aux droits de mutation	80 000
	124 000

Evolution de l'autofinancement = RN – DN	117 000
---	----------------

INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Etudes faisabilité réseau de chaleur	15 000
Attribution de compensation en investissement - transfert compétences EP	83 000
Modules complémentaires progiciels de gestion (marchés publics, numérisation des actes...)	22 000
Abonnement de l'enveloppe consacrée au remplacement de véhicule	33 000
Schéma directeur jalonnement – transfert de crédits	-33 000
Aménagement piste cyclable Ploemeur-Quéven – crédits complémentaires	70 000
Fonds de concours pour le Triskell (T1)	100 000
Participation adhésion à la SPL bois + compléments de crédits	500
Câblage informatique à l'école Lomener-Kerroch	17 000
Renouvellement de mobilier à l'école de musique	5 000
Installation d'un vidéo portier à l'école de musique	4 500

Total des dépenses d'investissement	317 000
--	----------------

RECETTES

Participation autres collectivités à l'aménagement de la piste cyclable Ploemeur-Quéven	70 000
Cession foncière du Divit	130 000
Evolution de l'auto financement	117 000

Total des recettes d'investissement	317 000
--	----------------

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du lundi 5 Novembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal de la ville

Délibération adoptée à la MAJORITE

4 CONTRE (Loïc TONNERRE – Michel ROUALO – Dominique SAURAY – Dominique DAUGES) –

9 ABSTENTIONS (Teaki DUPONT – Dominique QUINTIN – Philippe DONIES – Isabelle LE RIBLAIR – Daniel LE LORREC – Irène BELLEC – Sylvain BRITEL – Michel LE MESTRALLAN – Thierry LE FLOCH)

BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE : DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Antoine Goyer

Le Maire propose de modifier le budget primitif 2018 du budget de la cuisine centrale et de procéder à des inscriptions budgétaires complémentaires (cf. document budgétaire joint). Elles concernent principalement pour le budget principal :

FONCTIONNEMENTEvolution des dépenses

Dépenses imprévues	-60 000
Alimentation	30 000
Masse salariale (rémunération des agents non titulaires)	20 000

	-10 000

Evolution de l'autofinancement = RN - DN **10 000**

INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Acquisition de modules du logiciel de pilotage de la cuisine centrale (gestion des satellites et informations consommateurs)	<u>10 000</u>
Total des dépenses d'investissement	10 000

RECETTES

Evolution de l'autofinancement	<u>10 000</u>
Total des recettes d'investissement	10 000

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du lundi 5 Novembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget annexe de la cuisine centrale

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

13 ABSTENTIONS (Teaki DUPONT – Dominique QUINTIN – Philippe DONIES – Isabelle LE RIBLAIR - Loïc TONNERRE – Michel ROUALO – Dominique SAURAY – Dominique DAUGES - Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC)

Le Maire, Ronan Loas, intervient : « Je compléterai juste sur le logiciel de la cuisine centrale, cela pourrait paraître comme un détail mais cela permettra de tracer, en lien avec le site internet, la provenance de quasiment toutes les matières premières. Là d'où le cochon consommé provient, les légumes, les contraintes alimentaires, ce qui permet d'avoir une vraie transparence des repas à Ploemeur. La logique progicielle permet le lien avec les tablettes car nous quittons le papier avec l'inscription des enfants à la cantine, ce qui permet d'avoir tous les logiciels qui se connectent entre eux. »

Daniel Le Lorrec, conseiller municipal de l'opposition, intervient : « Je constate à travers cette décision modificative que vous réduisez les crédits affectés au jalonnement dont nous avons dénoncé le montant que l'on avait trouvé faramineux. Il est vrai qu'après l'expérience désastreuse des nouveaux panneaux de rue illisibles, il était judicieux, peut-être, de réduire la toile. Vous orientez une partie des crédits vers l'acquisition d'un véhicule, j'ose espérer que ce dernier sera économe en énergie, qu'il fera plutôt appel aux énergies renouvelables et non polluantes. C'est-à-dire qu'il soit électrique ou au gaz. »

Le Maire, Ronan Loas, explique : « Sur le jalonnement, ce n'est pas qu'on a moins fait, c'est que ça nous a coûté moins cher cette année. Je rappelle, vous confondez deux choses, le jalonnement c'est comment on flèche sur Ploemeur. Cela nous a coûté quand même nettement moins cher. Sur les panneaux, ils sont en train d'être revus puisqu'il y a eu un modèle et on prend compte les différentes remarques. Nos panneaux sont nettement plus qualitatifs que des panneaux plastiques qui étaient mis dans la ville auparavant. »

Daniel Le Lorrec, conseiller municipal de l'opposition, intervient : « Mais malheureusement, illisibles pour beaucoup de gens. »

Le Maire, Ronan Loas, dit : « Sur le véhicule, je suis désolé mais sur l'aspect développement durable de ce véhicule, il s'agit d'un véhicule pour le service jeunesse puisque nous avons bénéficié du petit fourgon qui servait au déplacement des jeunes à Ploemeur qui est tombé plus qu'en panne et qui devenait même dangereux. Il était quand même assez âgé et il n'existe pas, ou alors à des coups faramineux, de fourgonnette de cette contenance à l'électrique ou au gaz de ville. Sinon à des prix qui ne seraient pas à 33 000 €. La réponse est que s'il y avait eu dans des coûts acceptables, nous l'aurions fait, sachant que sur l'annonce c'est un moteur thermique-diesel. Nous le regrettons mais dans ces prix-là, il n'y a pas encore de gamme avec des coûts suffisants. »

Daniel Le Lorrec, conseiller municipal de l'opposition, intervient : « Au gaz si. »

Le Maire, Ronan Loas, infirme : « Ce n'est pas ce coût-là. »

Thierry Le Floch, conseiller municipal de l'opposition, intervient : « Votre réponse est vraiment très intéressante, M. le Maire, parce qu'on voit bien qu'on est dans une contradiction. Je comprends bien évidemment votre souci, comme nous tous d'ailleurs, quand on n'a pas les moyens de passer à autre chose on prend des véhicules à émission de carbone, parce qu'on n'a pas le choix. Pourtant, la fiscalité sur la consommation de carbone augmente considérablement et il me semble que j'avais compris que c'était justement pour passer à une mobilité décarbonée. J'ai du mal à comprendre que les collectivités, comme nous tous, soyons confrontés à une contradiction majeure qui est : le prix du carburant augmente mais on ne voit pas, et pour les collectivités, et pour les particuliers, d'aides à une mobilité décarbonée alors qu'on attendrait ça puisqu'on paye des taxes pour ça. C'est la

politique qui avait été annoncée par Nicolas Hulot, d'augmenter la fiscalité sur les carburants pour passer à une mobilité décarbonée. Je suis heureux de vous entendre faire ce constat-là, que nous faisons tous autour de la table. Nous ne pouvons pas, aujourd'hui, acquérir des véhicules à faible émission de carbone parce que nous n'en avons pas les moyens. Or, on continue quand même à être taxé fortement, et de plus en plus, sur la mobilité. Je trouve, comme vous le dites très justement, qu'il y a une certaine injustice entre le fait qu'on soit pénalisé d'un côté et pénalisé de l'autre, car c'est de cela qu'il s'agit. Nous sommes pénalisés écologiquement parce qu'on continue à émettre du carbone pour nos déplacements et nous sommes pénalisés parce qu'on ne peut pas passer à autre chose financièrement. »

Le Maire, Ronan Loas, intervient : « Une petite précision, ce véhicule a été acheté d'occasion. Nous avons eu un achat opportuniste d'un véhicule récent dont le coût en décote est assez intéressant. Sur le parc de véhicules de la ville, je n'entrerai pas dans les considérations nationales, si on calcule la durée d'amortissement / de vieillissement des véhicules, il faudrait quasiment qu'on soit au-dessus des 150 000-160 000 € par an en termes de remplacement de véhicules. Cela ne comprend pas le remplacement d'une balayeuse qui nous coûterait entre 120 000 et 150 000 € pour le petit modèle compact. En réalité, en ce moment nous avons des budgets qui sont à 30 000 ou 40 000 € en remplacement de véhicules puisqu'on remplace plutôt en urgence. On est sur du transport de public, on ne joue pas avec la sécurité. C'est évident que si on avait des marges de manœuvre bien plus grandes, nous irions davantage vers des véhicules plus économes. L'autre élément concernant l'étude faisabilité – réseau de chaleur vous sera présenté, comme convenu, lors d'une commission municipale urba-travaux sur les comptes rendus de manière synthétique. J'en parlerai lors des orientations budgétaires mais c'est pour dire que ce qui avait été convenu dans le cadre des rencontres sera présenté lors d'un prochain point. »

Loïc Tonnerre, Conseiller municipal, intervient : « Chers Collègues, je pensais intervenir en début de Conseil pour faire part de notre agacement devant le nouveau changement de date de cette séance, initialement prévue le jeudi 15 novembre, mais, en définitive, je m'interroge sur l'utilité même de cette réunion. L'ordre du jour de ce Conseil porte en effet sur des questions de gestion courante ainsi que sur un débat d'orientation budgétaire essentiellement préparé par les services. On est donc en droit de s'interroger : quelle est la politique menée par ce qu'il reste de la Majorité élue en 2014 ? En rompant notre alliance, en vous débarrassant de vos deux principaux alliés, vous avez tué la dynamique qui avait porté la municipalité jusque-là. Vous gardez encore le pouvoir mais celui-ci est fragile car il repose sur des ralliements individuels. Surtout, vous n'avez plus rien à proposer, cette municipalité est à la dérive, sans cap ni boussole. Sans idées, sans initiatives, votre ambition n'est plus que de toucher vos indemnités à la fin du mois et de rémunérer vos alliés, anciens ou récents, pour qu'ils ne vous abandonnent pas trop vite.

De la DM1 qui nous est présentée ce soir, on retiendra essentiellement une nouvelle augmentation des droits de mutation qui illustre le succès de la politique d'urbanisme que j'ai conduite pendant deux ans et demi, le versement d'un fonds de concours de 100 000 € à Lorient Agglomération pour le Triskell 2 dont on ne sait pas s'il s'ajoute aux 200 000 € prévus au point 8 de l'ordre du jour ou s'il en fait partie, et sur une cession foncière au Divit là aussi non précisée. Nous attendons des précisions sur ces différents points. Nous voterons contre le point n°2a et nous nous abstiendrons sur le point n°2b. Merci. »

Michel Le Mestrallan, conseiller municipal de l'opposition, intervient : « Je constate que j'ai le droit, maintenant, à un cours particulier en commission. Je suis désormais tout seul de l'opposition. Je ne parle pas de la Majorité qui elle-même n'est pas très représentée, deux membres à l'avant-dernière commission et trois à la dernière. Je pense que l'une des questions soulevées par M. Tonnerre aurait trouvé toute sa place dans la commission que nous avons eu la semaine dernière. Un peu dommageable. »

Le Maire, Ronan Loas, intervient : « Merci M. Le Mestrallan. Je ne répondrai pas aux excès de M. Tonnerre, auxquels on est maintenant habitué. Sur l'efficacité de ce conseil municipal, au contraire, cela nous permet pour la première fois du mandat d'avoir notre débat d'orientation budgétaire en novembre et de voter le budget dans son détail au mois de décembre. Sur la question efficacité-efficienne du service public, je crois qu'on y a gagné fortement. »

Thierry Le Floch, conseiller municipal de l'opposition, intervient : « Excusez-moi, M. le Maire, mais ce n'est pas, ni le groupe de M. Le Mestrallan, ni le groupe de M. Le Lorrec, ni de madame Le Bellec, et encore moins de moi-même, c'est le groupe de la gauche rassemblée, si vous le voulez bien, ou le groupe de gauche. »

Le Maire, Ronan Loas, rappelle : « Je vais juste rappeler quelque chose, M. Le Floch, c'est qu'au sens du Code général des collectivités territoriales il n'existe pas de groupe politique pour les communes de moins de 100 000 habitants. Je donne la capacité d'expression à des groupes, je donne un nom qui permet au service de bien retranscrire par rapport à un nom qui accroche. »

Dominique Quintin, conseiller municipal, intervient : « Et nous c'est le groupe Ploemeur Citoyen puisqu'on a reçu votre courrier qui confirmait la création de notre groupe. »

Le Maire, Ronan Loas, ajoute : « Je laisse Antoine Goyer vous présenter le bordereau 3. C'est un bordereau qu'on va revoir assez fréquemment parce que la loi Elan a permis de renégocier les crédits pour les bailleurs et c'est plutôt une bonne chose. On va voir tous les engagements long terme qui vont passer en conseil. »

GARANTIE D'EMPRUNT

Rapporteur : Antoine Goyer

La ville de Ploemeur avait accordé par délibération initiale du 16 décembre 1999 sa garantie (100%) à l'Office Public de l'Habitat du Morbihan pour la réalisation d'un emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer la construction de logements à l'EHPA Pierre et Marie CURIE.

L'Office Public de l'Habitat du Morbihan - BRETAGNE SUD HABITAT-, ci-après l'emprunteur, a sollicité de la caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt référencé en annexe à la présente délibération, initialement garanti par la commune de Ploemeur, ci-après le garant. En conséquence, le garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite ligne du prêt réaménagé. La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Article 1 :

Le garant réitère sa garantie pour le remboursement du prêt réaménagé, initialement contracté par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencé à l'annexe "Caractéristiques des emprunts réaménagés par la caisse des dépôts et consignations".

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagé, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues, notamment en cas de remboursement anticipé ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières du prêt réaménagé sont indiquées, à l'annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagé" qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant le prêt réaménagé à taux révisable indexé sur le taux du Livret A, le taux du livret A effectivement appliqué à ladite ligne du prêt réaménagé sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagé référencé à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 22/06/2018 est de 0,75 %.

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du lundi 5 novembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPORTE** la garantie de la ville de Ploemeur à l'emprunt contracté par Bretagne Sud Habitat dans les conditions mentionnées ci-dessus

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

RESTAURATION DES REGISTRES D'ETAT CIVIL – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Katherine Gianni

Les registres d'état civil, de délibérations ou d'arrêtés sont des documents uniques, dont la bonne conservation importe sur la durée. Leur reliure est obligatoire et concourt à leur préservation. Des opérations de restauration sont donc à envisager pour assurer la consolidation matérielle de supports dégradés.

La ville consacre chaque année un budget de 15 000 € destiné à la restauration de ses archives. Il est proposé de poursuivre la restauration des registres municipaux abîmés en les confiant à un atelier spécialisé : Scop Papier relié au Moulin de Kereon, 29 400 Saint-Sauveur.

Les registres concernés sont les suivants :

Les registres paroissiaux ou BMS de 1749-1750, 1751-1752, 1753-1755, 1756-1757, 1758-59, 1760-1761, 1762-1763, 1764-1765, 1766-1767, 1768-69, 1770-1771, 1772-1773, 1779, 1785, 1789, 1790 et 1792.

Les travaux de restauration sont estimés à 14 600 € TTC.

Pour ces travaux de restauration, la commune peut bénéficier d'un subventionnement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 40 % du montant hors taxe du devis.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du lundi 5 novembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **CONFIE** la restauration des registres désignés ci-dessus à l'atelier désigné ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la restauration des registres municipaux.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Ronan Loas, Maire, présente le bordereau n° 5 : « Nous passons au débat d'orientation budgétaire. Pour rappel, depuis la loi NOTRe, ce débat fait aussi l'objet d'un vote, non pas si l'on est pour ou contre, chacun est libre de son vote, mais si nous en avons suffisamment débattu, là est la substance de la loi. Avant de laisser la parole à Antoine Goyer, j'ai quelques petits mots à vous dire.

« Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Il vous est donc proposé de débattre, à présent, des grandes orientations de notre budget pour 2019. Cet exercice nous projette forcément dans le futur. Il nécessite d'anticiper le plus justement possible les grands équilibres à venir. Evidemment, rien n'est moins simple tant les variables que nous ne maîtrisons pas restent nombreuses. Ces dernières années, nous avons vécu, dirais-je subi, différentes réformes budgétaires et fiscales de la part de l'Etat. A ça s'ajoute les réformes territoriales qui ont rebattues les cartes des compétences (loi NOTRe, etc.), sans pour autant compenser ou mettre en adéquation les dotations et la fiscalité directe avec leurs décisions... Toutes ces modifications ont eu et ont encore des impacts importants sur notre capacité à bâtir nos budgets sereinement. La réforme de la fiscalité locale est attendue avec hâte. Bien qu'elle ait été annoncée par le Chef de l'Etat lors du dernier congrès des Maires en novembre 2017, nous n'avons pas de calendrier. En effet, nous savons que l'impôt injuste qu'était la taxe habitation va être supprimé progressivement et que les recettes seront compensées par l'Etat. Cependant, les communes perdent petit à petit leur autonomie fiscale. Cela nécessite toute notre vigilance. On nous a promis de remettre tout à plat pour revoir entièrement le financement des collectivités. Les élus sont prêts, et nous attendons impatiemment les orientations du Gouvernement. A Ploemeur, ces décisions gouvernementales s'en ressentent dans nos charges de fonctionnement ainsi que dans la baisse de nos produits. C'est le fameux effet ciseaux : nos charges augmentent -malgré nos efforts- par des transferts de compétence et nos revenus ont été durablement amputés d'une part de la DGF. Les recettes de fonctionnement se tarissent, comme partout ailleurs. Nous avons perdu plus d'1,2 million d'euro par an depuis 2014 de Dotation Générale de Fonctionnement (DGF). Du jamais vu depuis plus de 20 ans ! Jamais un gouvernement comme celui de François Hollande n'aura fait aussi mal aux collectivités locales : une perte de plus de 1,5 millions¹ d'euros par an pour la Ville de Ploemeur pendant son mandat. L'équipe municipale a pris des engagements vis-à-vis des Ploemeurois en termes de fiscalité, d'endettement et de gestion de la commune. Ils sont tenus. Oui, nous tenons nos engagements et ces orientations budgétaires en sont la preuve. Nous n'avons pas touché à la fiscalité locale : la taxe d'habitation est la même depuis 2014. Je le rappelle, cette dernière était de 9,96% en 1995 pour monter à 17,34% en 2013 !!! La taxe foncière quant à elle passait de 17,43% à 30,83% sur la même période. Nous nous étions engagés à ne pas accroître la pression fiscale des ménages ploemeurois, et nous avons tenu cet engagement. Nous maintiendrons les taux d'imposition au niveau trouvé en 2014 dans les futurs budgets 2019 et je peux prendre l'engagement ici ce soir pour 2020 également. Ne pas être asphyxié par les charges de fonctionnement, c'est garder les mains libres pour agir et continuer à investir. Agir pour Ploemeur et pour les Ploemeurois. Agir en pensant à l'avenir, voilà une bonne gestion.

De 2014 à 2018 nous avons réussi à contenir nos charges de fonctionnement à seulement +0,46% en moyenne par an, quand bien d'autres collectivités peinent à les contenir en dessous de 1,2% ou 1,3% par an. Si nous devons prochainement contractualiser avec l'Etat comme les 500 plus grandes collectivités, nous rentrerions largement dans les clous et ferions figure de bon élève. C'était le débat de la dernière fois, nous ne sommes pas tenus aux engagements des départements, régions et de Lorient Agglomération. Agglomération qui a d'ailleurs beaucoup de mal à maintenir ses 1,3 % tels qu'imposait la contractualisation, on est presque trois fois plus efficaces. En effet, nos charges de fonctionnement sont contenues grâce à nos efforts de gestion. Nos charges à caractère général ont

¹ CF compte administratifs Ville de Ploemeur. DGF 2012 : 4,563 millions d'euro / DGF 2017 : 3,026 millions d'euro

d'ailleurs baissé de près de -1% par an depuis 2014. Nos charges de personnel ont quant à elles évolué de seulement +0,69% / an sur la même période malgré le doublement du point d'indice pour tous les fonctionnaires décidés par François Hollande en année pré-électorale effaçant ainsi tous nos efforts d'un coup de crayon.

L'évolution de nos recettes de fonctionnement sont quant à elles essentiellement liées à nos bases fiscales très dynamique ; ainsi que par la hausse du nombre de ventes de biens immobiliers qui boostent nos droits de mutation. C'est aussi le fruit d'une politique qui vise à rendre notre ville toujours plus dynamique et attractive, tout comme notre politique d'urbanisme qui permet enfin de renouveler la ville sur elle-même, afin d'attirer de nouveaux ménages (en particulier les familles) et de maintenir de nombreux Ploemeurois, souvent plus âgés, sur Ploemeur dans des logements mieux adaptés : mixité sociale et surtout mixité intergénérationnelle. Notre ville est attractive, il faut qu'elle le soit pour tous. Ces résultats ne sont rien d'autre que le fruit d'une gestion saine de notre collectivité. Preuve en est qu'on peut faire aussi bien et différemment en matière de service public sans pour autant dépenser toujours plus. Avec un objectif d'endettement à horizon 2020 affiché depuis le début du mandat (nb : 17,4 millions d'euros au maximum soit le niveau de dette réelle trouvé à notre arrivée en gestion), nous pouvons sereinement poursuivre nos investissements pour améliorer durablement le quotidien des Ploemeurois. Comme nous aurions aimé que de telles dispositions soient prises avant 2014 !

Nous conserverons dans les prochains exercices un ratio d'endettement de 6 à 6,5 années qui est bien loin du seuil d'alerte de 9 années (seuil communément admis par la cour régionale des comptes) et qui reste tout à fait cohérent en comparaison avec les autres villes de notre strate (et nos voisines surtout). Notre ville se distingue par sa très forte capacité de désendettement ! Pour autant, je voudrais souligner que la dette n'est pas un élément négatif. Il n'est pas grave d'avoir recours à l'emprunt, quand l'endettement est maîtrisé, et surtout s'il permet de mener à bien nos projets. Dans les collectivités locales l'endettement c'est le financement de l'investissement, rien d'autre. De plus, les taux ayant été favorables ces dernières années, il était plus intelligent de contracter de la dette « pas chère » plutôt que d'attendre de ne pas pouvoir s'en passer à un moment où les taux seront repartis à la hausse. Il s'agit donc bien là d'une stratégie efficiente de gestion de trésorerie. L'investissement va donc bien se poursuivre dans les années à venir en s'inscrivant dans un schéma global et des plans pluri-annuels d'investissement (passés lors de certains conseils municipaux). Nous continuerons d'innover dans tous les secteurs. Tout d'abord en permettant une meilleure maîtrise foncière du centre-ville pour pouvoir lui donner un autre visage. C'est l'objet de tout le travail participatif mené avec la population dans le cadre de Ploemeur 2030. Le déménagement des services techniques vers le pôle de Kerdroual (regroupant bien plus que des services techniques) avant le déménagement futur de la cuisine centrale sur site qui constituera vraiment le pôle des services supports de la ville de Ploemeur dans un secteur stratégique. Il s'agit ici d'investissement productifs en revenus dans les prochaines années, productifs dans les prochaines années puisqu'en libérant du foncier qui sera cédé ou qui permettra du logement qui augmentera notre assiette fiscale et sera créateur de revenus pour les années prochaines pour les Ploemeurois. C'est le cas aussi de l'investissement dans l'acquisition du site Bretagne Dessert à Kerdroual.

Enfin, de nouveaux équipements attendus par les Ploemeurois seront prochainement livrés comme la « maison des Ploemeurois » avec une partie dédiée aux associations et de nouvelles archives municipales. Mais c'est aussi un nouveau skate-park au sein de la plaine Oxygène qui sera un équipement structurant attendu depuis longtemps par nos jeunes, tout comme l'agrandissement du Point information jeunesse. Des orientations budgétaires dont la transition écologique et le développement durable en seront le véritable fil rouge. Les collectivités locales doivent donner

l'exemple ! On le verra dans le cadre du vote du prochain budget, des vraies écritures comptables qui permettront d'identifier très clairement ce qui est relatif au développement durable et à notre transition énergétique. Ce n'est pas l'objet du débat d'orientation qui relève des orientations générales. Je ne citerai pas ici tous les investissements dans le détail, car nous en débattons lors du vote du budget le mois prochain. Notre ville fait figure d'exemple et rayonne bien au-delà de nos frontières. Nous avons aussi la chance de pouvoir travailler en intelligence avec l'agglomération et le département pour investir avec eux dans notre voirie, dans nos aménagements touristiques, dans l'amélioration et le déploiement de nos cheminements doux, etc. « Le pessimiste se plaint du vent, l'optimiste espère qu'il va changer, le réaliste ajuste ses voiles. » Vous l'avez donc compris chers collègues, nous allons débattre d'orientations budgétaires réalistes mais aussi responsables et surtout ambitieuses pour notre belle commune de Ploemeur. Des orientations qui nous permettent d'envisager l'avenir sereinement car nos finances sont saines. Je tiens à remercier Antoine Goyer Adjoint aux Finances et aux Ressources Humaines à qui je vais laisser la parole, les élus ainsi que les services de la Ville de Ploemeur ayant participé à la construction budgétaire pour leur travail qui, cette année, a été totalement collectif puisqu'on a travaillé avec l'ensemble des élus de la majorité, les directeurs, les chefs de services dès le mois de juin pour construire ensemble un budget qui soit compris par tous les élus, par les directeurs et par tous les services de la municipalité. Si le Maire prend ici la parole, c'est avec une majorité soudée, avec une ville qui fonctionne bien et qui a travaillé sur ce budget. Je vous remercie. »

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2019 DE LA VILLE DE PLOEMEUR

Rapporteur : Antoine Goyer

Dans les communes de 3500 habitants et plus, le Conseil municipal doit débattre sur les orientations générales du budget primitif, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par son règlement intérieur.

Outre sa transmission au représentant de l'Etat, le rapport sur les orientations budgétaires doit être communiqué également au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont est membre la Commune et doit faire l'objet d'une publication.

Pour débattre des orientations générales 2019, le Conseil municipal a pris connaissance du rapport ci-joint établi à cet effet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2312-1 et D. 2312-3 ;

Vu la loi de 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107 ;

Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et notamment les articles 13 et 29 ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire et notamment l'article 1^{er} ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » du lundi 5 Novembre 2018 ;

Vu le rapport présenté et le débat qui s'en est suivi en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir débattu,

➤ **PREND ACTE** que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport annexé, a eu lieu.

Délibération adoptée à la MAJORITE

13 CONTRE (Teaki DUPONT – Dominique QUINTIN – Philippe DONIES – Isabelle LE RIBLAIR - Loïc TONNERRE – Michel ROUALO – Dominique SAURAY – Dominique DAUGES - Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC)

1 abstention (Nolwenn DELALEE)

Antoine Goyer, 2ème adjoint au Maire, présente : « Un contexte national de préparation budgétaire où le budget 2019, au niveau national, s'inscrit dans la continuité de l'action engagée par le gouvernement depuis le commencement du quinquennat. Ce gouvernement poursuit trois priorités : libérer l'économie et le travail, protéger les français, investir pour l'avenir en préparant les défis de

demain et en transformant l'action publique. Pas de gros changements pour 2019 par rapport à ce qui avait été enclenché par le gouvernement. Concernant l'environnement macro-économique, celui-ci devrait être marqué par deux gros facteurs : une croissance qui sera moindre que celle prévue puisque les premières estimations prévoyaient que le point de croissance devait être à 1,9 %, or, celui-ci sera de 1,7 %. Deuxième fait marquant, une hausse du déficit public en 2018 et 2019. Il devrait s'élever à 2,6 % du PIB. A noter que les prévisions du déficit public pour 2019 intègrent le coût de la transformation du CICE, qui était de 20 milliards d'euros, mais également celui de la reprise par l'Etat de la dette de la SNCF. Sans ces deux mesures, le déficit public 2019 aurait été de 1,9 %. Concernant les dépenses publiques, celles-ci sont maîtrisées et ne progresseront en volume que de 0,6 %. Concernant les principales mesures du projet de loi de finances 2019 pour les collectivités locales, parmi les mesures envisagées, il convient de noter :

- La stabilisation globale des concours financiers par rapport à la loi de finance initiale pour 2018, enregistrant même une légère baisse de 70 millions d'euros pour atteindre 48,64 milliards d'euros. La DGF des collectivités territoriales est maintenue à hauteur de 26,9 milliards d'euros. Nous verrons sur les graphiques que la DGF amorce une pause dans la réduction fiscale qu'on a pu connaître sur les années précédentes.*
- Les dotations de péréquation sont par ailleurs abondées. La DSU et la DSR ont augmenté dans de plus faibles proportions qu'en 2018, respectivement de + 90 millions d'euros et + 10 millions d'euros.*
- La refonte de la dotation d'intercommunalité. Il est annoncé, dans le projet de loi de finance, que la répartition de la dotation de la DGF des EPCI allait évoluer, celle des départements également, sans pour autant connaître quelles seraient les mesures et la nouvelle architecture. Il y a, à ce moment du calendrier, un flou par rapport à cette refonte de la dotation d'intercommunalité.*
- En matière de fiscalité locale, le Maire l'a rappelé, l'année 2019 sera marquée par la poursuite du mécanisme d'exonération de la taxe d'habitation. Un abattement de 30 % est prévu en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020, et soumis à des conditions de ressources. La question de la compensation des collectivités, pour les 20 % d'exonération des ménages restant, sera abordée dans un projet de loi spécifique sur les finances locales au printemps prochain.*
- Concernant les mesures salariales, le gouvernement, dans son projet de loi de finances, a prévu un gel de la rémunération des fonctionnaires, une exonération totale de la part salariale des cotisations d'assurance vieillesse de base et complémentaires sur les heures supplémentaires et complémentaires à compter du 1er septembre 2019, la poursuite de l'application du protocole « parcours professionnel, carrière et rémunération », la concertation sur les réformes de la fonction publique engagée au printemps dernier va se poursuivre à partir de la rentrée dans la perspective d'un projet de loi qui sera présenté au premier semestre 2019.*
- Les principaux objectifs du gouvernement sont au nombre de 4 : rénover les instances de dialogue social, élargir le recours aux contrats, renforcer la rémunération au mérite, mieux accompagner les évolutions professionnelles. Une concertation spécifique à la modernisation de la fonction publique territoriale est en cours.*

Concernant la situation financière de la collectivité, dans cette première partie de présentation nous allons revenir sur une rétrospective 2014-2018 :

- *Concernant les dépenses de fonctionnement, les charges générales sont maîtrisées avec une évolution réelle moyenne sur la période de - 0,95 % par an malgré une inflation moyenne de + 0,55 %. Les dépenses du personnel qui, je le rappelle, représentent 60 % des charges de fonctionnement de la collectivité, sont stabilisées sur l'ensemble du périmètre 2014-2018 avec une évolution de + 0,69 % par an. Les autres charges de fonctionnement courantes, qui représentent 2,3 % par an sur la période, s'expliquent principalement par l'évolution de la subvention versée par la ville au CCAS. A la suite du transfert de la compétence eau – assainissement à Lorient Agglomération et l'intégration dans les comptes de la commune des résultats des budgets de la régie eau et assainissement, les écritures de reversement des résultats de la régie eau et assainissement à Lorient Agglomération ont été comptabilisées en 2015 avec un reversement échelonné sur trois exercices. Celui-ci apparaît dans les charges exceptionnelles larges.*

Le graphique de l'évolution des charges 2014 est présenté au conseil.

Pour faire cette petite rétrospective, on s'aperçoit que les dépenses de fonctionnement ont évolué entre 2014 et 2018 de + 433 000 € alors que, sur les deux périodes précédentes, elles ont augmenté de + 4 millions d'euros. La forte augmentation des dépenses de fonctionnement sur les deux précédents mandats a été corrigée fortement sur la période 2014-2018 puisque nous pouvons observer une évolution de + 3 % sur quatre ans, alors que sur les deux mandats précédents l'évolution se situait à + 35 %.

Concernant les évolutions des produits, depuis 2014 nous avons vécu une baisse drastique de la DGF avec + 1,2 millions d'euros supprimés. Cette année sera marquée par une stabilisation de cette baisse. LA DGF sera conforme à ce que nous avons pu connaître en 2017 et 2018.

Le graphique de l'évolution des produits est présenté au conseil.

Il est intéressant de voir ce graphique puisque sur la période 2014-2018, on constate une baisse des dotations de - 264 000 € (- 1 %) alors que sur les deux périodes précédentes (2001-2014) nous sommes à + 4 millions d'euros d'augmentation des recettes. On constate un basculement des produits de fonctionnement à partir de 2014, dû principalement à la baisse de la DGF compensée en majeure partie par les recettes liées aux contributions directes (droit de mutation, base fiscale active). »

Le Maire, Ronan Loas, explique : « Vous avez, par mandat, l'impact des choix gouvernementaux sur les quatre derniers mandats plus la projection de l'effort d'orientation budgétaire de 2018 à 2021. Cela permet de voir les volumes de dotation générale avec cette stabilisation sur le mode actuel et le « 1,5 millions perdus » par an sur le mandat précédent. »

Antoine Gover, 2ème adjoint au Maire, reprend : « On sortait d'une période avec - 1,537 mille euros de dotation alors que sur la période 2017-2021 il serait estimé à - 130 000 €. Comme le Maire l'a évoqué, aucune évolution du taux d'imposition depuis 2014, avec un engagement de ne pas l'augmenter jusqu'à l'exercice 2020 puisqu'il s'agissait d'un choix politique de ne pas augmenter les taux d'imposition qui s'élèvent à 17,34 % pour la taxe d'habitation, 30,83 % pour le foncier bâti et 44,22 % pour les fonciers non bâtis. Concernant la trésorerie, les objectifs fixés consistent à tendre vers une trésorerie 0 et optimiser le recours à l'emprunt. En 2018, une ligne de trésorerie de 1 million d'euros a été ouverte pour faire face aux besoins de trésorerie liés à la construction du centre technique. La charge d'intérêt est, à ce jour, de 800 €/an. Concernant la dette, sur l'exercice 2018,

un emprunt s'élevant à 2 millions d'euros a été contracté auprès d'Arkea Banque, le 25 juin 2018, auquel se rajoute un emprunt de refinancement de 1,125 mille euros auprès de la Caisse d'Epargne. L'encours de dette au 31 décembre 2018 avoisinera 16,2 millions d'euros, comparable à celui constaté au 31 décembre 2017. Le détail est composé de 17 emprunts avec des structures financières solides, des taux très faibles et à risques limités. Il est rappelé que l'augmentation de l'encours de dette en 2015 et 2016 est dû au financement de l'espace culturel puisque la précédente municipalité avait fait un choix d'auto-financement de ce programme immobilier sur les fonds propres de la collectivité. Un choix politique de ne pas poursuivre le projet d'aménagement de la Zac de Kerdeven envisagé par l'ancienne municipalité. Règlement du litige avec Lorient Agglomération au sujet du transfert des résultats de la régie eau et assainissement. »

Antoine Goyer présente le graphique permettant d'observer l'extinction de la dette vers 2032-2033.

« Je vous propose de passer aux orientations budgétaires pour la commune sur l'année 2019. Concernant les recettes de fonctionnement, le contexte général incertain a conduit à retenir une hypothèse de variation des bases physiques relativement prudente mais en adéquation avec les évolutions des dernières années. Celle-ci a ainsi été fixée à 1 % pour les bases de taxe d'habitation et à 0,3 % pour la taxe foncière sur le bâti. Ces éléments permettent d'espérer une recette supplémentaire de 200 000 € en 2019. Les compensations fiscales, quant à elles, devraient être stables à 400 000 € en 2019. De même, par prudence, le produit fiscal attendu en 2020 évoluerait dans des proportions comparables à 2019 et permettrait d'espérer une recette supplémentaire de l'ordre de 200 000 €. Les taux d'imposition restent inchangés pour 2019 et 2020. Concernant les recettes de la fiscalité indirecte, la dynamique des droits de mutation (pour rappel, en 2015, celle-ci s'élevait à 872 000 €, 692 000 € en 2016, 970 000 € en 2017) est estimée pour 2018 à 850 000 €. Cela permet de réajuster ces droits de mutation à 750 000 € pour le montant de ces recettes pour les années 2019 et 2020.

Dotation et concours de l'Etat : En 2018, l'évolution de la DGF est estimée à environ 3 millions d'euros, pour les hypothèses du budget 2019, la DGF est évaluée à 2,984 mille euros, ce qui est stable. En 2020, la DGF est évaluée à 2,963 mille euros. Les dotations s'élèveraient, pour la commune en 2019, à 3,671 mille euros et à 3,638 mille euros en 2020. Comme l'année 2018, l'année 2019 devra être marquée par une pause relative dans la baisse des dotations et concours de l'Etat. Si la dotation forfaitaire restera stable par rapport à 2018, la dotation nationale de péréquation devrait évoluer à la baisse avec - 10 000 € par rapport à 2018.

Concernant les dépenses de fonctionnement - les charges de fonctionnement à caractère général : la hausse des charges générales de fonctionnement se limiterait à 1 % afin de prendre en compte le renouvellement du parc des photocopieurs. La municipalité a fait le choix d'avoir recours à la location-maintenance des photocopieurs plutôt qu'à l'acquisition de matériels. La ligne d'investissement se trouvera désormais en ligne de fonctionnement.

La redevance spéciale des ordures ménagères applicable à l'ensemble des équipements publics va augmenter de 40 000 € puisque jusqu'à ce jour, nous bénéficions d'un abattement de 50 % sur la redevance payable à Lorient Agglomération. Cette exonération de 50 % tombant en 2019, nous devons nous acquitter de la totalité, c'est-à-dire environ 80 000 €.

La mutualisation avec Lorient Agglomération de la démarche de mise en conformité de la RGPD (protection des données à caractère personnel) engendrera une charge de + 15 000 €.

Concernant les dépenses de personnel, les dispositions de la loi NOTRe prévoient que les collectivités locales doivent désormais, à l'occasion de la présentation du doc, préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Une annexe jointe a été présentée.

L'exécution prévisionnelle 2018 et l'évolution de la masse salariale : on estime sur le budget prévisionnel 2019, une très légère augmentation des charges en personnel puisque la prévision est basée sur 11,100 mille euros de charges en personnel contre 11,35 mille euros en 2018. Les remboursements en personnel ont également été estimés à la baisse pour 430 000 €. La masse salariale est le premier poste budgétaire de fonctionnement puisqu'il représente 60 % des dépenses réelles de fonctionnement. Une nouvelle stabilité de la masse salariale est observée sur cet exercice 2019.

Les orientations de la municipalité en termes de politique des ressources humaines : pour accompagner les mutations et fédérer les collectifs de travail, la politique RH de la collectivité devra s'appuyer au cours des prochaines années sur trois principaux axes :

- Assurer les fondamentaux en matière de règles de gestion et moderniser la fonction RH : maintenir les règles de gestion RH dans un objectif d'équité, de convergence et de respect du règlementaire. Disposer d'outils de communication et de relais auprès des directions pour assurer un relais des informations RH auprès des agents. Mettre en œuvre des démarches prospectives pour anticiper et accompagner le changement, notamment la mise en place d'une GPEC.*
- Accompagner les agents dans leur parcours professionnel, les managers et les collectifs de travail. Des réflexions seront engagées pour approfondir et favoriser le développement de parcours professionnels internes, promouvoir le développement des compétences et notamment des parcours à destination des managers.*
- Mettre en œuvre la responsabilité sociale de l'employeur et veiller à l'amélioration des conditions de travail.*

Sur la base du diagnostic conduit en 2017 sur les conditions de travail, un plan d'action est en cours de construction, visant à mieux prévenir les risques psychosociaux en agissant positivement sur les conditions d'emploi, les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'impacter la qualité de vie au travail. De plus, face à l'accélération des mutations du travail, il semble également utile de s'interroger sur la place du numérique, notamment sur le droit à la déconnexion des agents, ou d'expérimenter de nouvelles formes d'organisation de travail (le télétravail).

Concernant les autres charges d'exploitation courantes, la ville de Ploemeur va continuer à soutenir la vie associative et l'action sociale, notamment par un montant de subventions d'équilibre 2019 qui sera réajusté aux besoins de financements et de la politique sociale menée par le CCAS.

Les perspectives en termes d'encours de dette à fin 2019 (cf. graphique présenté), montrent l'engagement d'afficher un encours de dette proche de l'engagement des 17 millions d'euros.

Concernant les budgets annexes, je vous rappelle qu'il y a deux budgets, celui de la cuisine centrale et celui de la Zac de Kerdroual.

Concernant le budget de la cuisine centrale, les dépenses devraient être en hausse de 4 % par rapport à 2018, principalement en raison de la hausse des prix des denrées alimentaires. Les recettes sont cependant attendues en hausse, l'équilibre du budget ne nécessitant pas d'inscriptions, ni de subventions d'équilibre à verser par le budget principal. Côté investissements, la dotation aux amortissements (40 000 €) financera le renouvellement des équipements de la cuisine.

Concernant le budget de la Zac de Kerdroual, il sera ajusté en fonction des réalisations constatées en 2018, à la date d'élaboration du budget, sans que soient modifiées les inscriptions budgétaires initiales. Merci ».

Le Maire, Ronan Loas, intervient : « Je ne demande pas s'il y a des questions, je propose de prendre toutes les questions et toutes les interventions les unes après les autres. Cela évitera d'avoir à répondre plusieurs fois à la même chose. Est-ce qu'il y a des interventions M. Tonnerre, M. Quintin, M. Le Floch, M. Le Mestrallan, M. Gurlain et M. Le Lorrec ? »

Loic Tonnerre, Conseiller municipal, intervient : « Chers Collègues, des orientations budgétaires présentées ce soir, il n'y a malheureusement pas grand-chose à dire car la longueur du rapport ne saurait masquer l'indigence du fond : comme je l'ai dit tout à l'heure, on ne sait pas au bout du compte où cette municipalité veut conduire la commune en 2019. Je m'emploierai donc plutôt à rappeler un certain nombre de réalités qui éclairent ce débat. En 2018, vous avez disposé d'un budget – hors opérations d'ordre – de 28 M€ et, depuis 2014, d'un total de 138 M€. Qu'avez-vous fait de cet argent ? Depuis 2014, vous avez encaissé pas moins de 70 M€ d'impôts payés par les ménages ploemeurois. Pour quoi faire ? En l'espace de 5 ans, le produit des impôts s'est accru de 7,3 %. Et ce pourcentage atteindra 8,9 % en 2019. Inutile de nous expliquer que ce n'est pas de votre faute si le Parlement réévalue chaque année les bases d'imposition. La vérité est qu'avec des taux d'imposition élevés les Ploemeurois paient très cher les services qu'ils attendent de la commune et ne trouvent pas toujours. Les raisons de mécontentement sont nombreuses : questions qui restent sans réponse, pratiques discriminatoires en faveur des « petits copains », permis de construire délivrés illégalement, travaux d'entretien de la voirie ou des espaces verts qui ne sont pas réalisés, horaires d'ouverture inadaptés de certains équipements publics... Parallèlement, le malaise dans les services de la commune s'aggrave : les chefs de service n'ont-ils pas tous changé au moins une fois depuis 2014 ? On observe un trouble persistant dans les services techniques ou à la police municipale. Et il y a surtout le gaspillage de l'argent public. Et, en premier lieu, le nouveau centre technique municipal dont la taille est disproportionnée avec les besoins de la commune. Nous avons dénoncé l'incongruité de ce projet dès l'origine mais chacun peut désormais s'en rendre compte : le « Palais de Loas », outre qu'il enlaidit le paysage, est et sera un gouffre financier pour les Ploemeurois. »

Le Maire, Ronan Loas, intervient : « Je vous demanderai juste du respect, je ne suis pas la seule personne à s'appeler « Loas » dans cette commune. C'est M. le Maire. »

Loic Tonnerre, Conseiller municipal, poursuit : « Avec 40 bureaux pour 60 agents, le futur centre est un bâtiment unique en son genre puisqu'on y comptera plus de bureaux que de tondeuses à gazon ! A quoi s'ajoutent un accueil de 30 m², deux salles de réunion et d'immenses ateliers et locaux de stockage pour ranger les binettes, les barrières de sécurité et les fils électriques... C'est grand, c'est somptueux ! L'horizon de la municipalité semble être la réalisation de cette cathédrale des temps modernes qui, dans moins de 20 ans, sera transférée à Lorient Agglomération... Surtout, cette réalisation va coûter très cher 4,80 M€ estimés au départ, mais qu'en sera-t-il à la fin du chantier ?

Il y a quelque temps, l'adjoint aux travaux déclarait que la commune n'avait pas les moyens de faire des travaux de voirie. Mais comment peut-on prétendre qu'il n'y a pas d'argent pour boucher les trous ou refaire les trottoirs quand on engage la commune dans un projet aussi somptuaire...

Le second exemple de gabegie municipale est l'aménagement du stade. Depuis 2014, les travaux réalisés sur le stade ont été fort coûteux pour une utilité des plus faibles. Les dépenses atteignent plus de 3 M€. Et tout cela pour quel résultat ? Une piste d'athlétisme en forme de haricot totalement inutilisable, un nouveau terrain de tennis, demain peut-être un « skate-park » qui suscite déjà la colère du voisinage. Seule la tyrolienne paraît amuser les enfants. Pendant ce temps, les sections sportives de différentes disciplines déplorent le manque d'équipements, leur vétusté (je pense à Saint-Mathurin), l'absence de lieu de réception des équipes étrangères ou le manque de soutien financier...

Le troisième exemple de gabegie concerne les pistes cyclables. Chacun sait que le vélo n'est pas un moyen de transport mais un objet de loisir. Contrairement à ce qui est avancé, en particulier du côté de Lorient Agglomération, le vélo n'est pas le moyen le plus approprié pour conduire ses enfants à l'école, faire ses courses ou se rendre au travail. Surtout quand le mauvais temps est de la partie et que vous ne souhaitez pas vous présenter trempé ou en nage à votre employeur. Ajoutons que la pratique du vélo n'est pas sans risques, les accidents sont nombreux, mortels parfois, et que les cyclistes eux-mêmes ne sont pas toujours respectueux du code de la route. Bref, le vélo n'a d'avenir que dans le domaine du loisir, et de préférence l'été quand il fait beau. Quant aux cyclotouristes, comme aux professionnels du vélo, il y a bien longtemps que ce type de voie ne les intéresse pas. Relier donc le centre-ville à Lomenier ou au Fort-Bloqué, par une piste cyclable, pourquoi pas ? Faire cohabiter cyclistes et piétons sur le chemin côtier est déjà beaucoup plus risqué. Il convient, en tout cas, d'éviter l'esprit de système qui conduit à poursuivre indéfiniment la construction de pistes cyclables, illustrant le théorème qui veut que l'efficacité de la dépense publique diminue au fur et à mesure que celle-ci augmente. La liaison avec Quéven est une parfaite illustration de cette situation : qui se rend de Ploemeur à Quéven en vélo en dehors de quelques irréductibles ? D'ailleurs, cette soi-disant liaison s'arrête à mi-parcours et n'est pas près de franchir la RN 165. Donc une dépense bien peu utile. Or, la construction de pistes cyclables coûte très cher : la piste qui relie le centre-ville au Fort-Bloqué a coûté 1, 25 M€, soit 250 000 € le kilomètre pour une distance d'environ 5 km. La question n'est donc pas de savoir s'il faut des pistes cyclables en site propre ou non mais jusqu'où il paraît raisonnable d'aller en ce domaine. A une époque où l'argent public se fait rare, il y a d'autres urgences à satisfaire en matière de voirie. L'état de nos routes n'est pas brillant et devient même, en dehors des axes principaux, carrément indigent. De leur côté, les trottoirs sont par endroits défoncés et impraticables. Sur la côte, c'est pire encore, les chemins sont indignes d'une commune qui se prétend touristique. Il est temps de répondre davantage aux attentes de la population ploemeuroise en matière de routes, de chemins et de trottoirs plutôt que de suivre une mode pour le vélo de loisir qui n'intéresse qu'une minorité d'usager et pourrait n'avoir qu'un temps. Depuis 2014, plus de 3,5 M€ y ont été consacrés, il est temps de mettre la pédale douce. Voilà le bilan que l'on peut établir de cette municipalité réduite après 4 ans et demi de mandat : des impôts très lourds, peu de réalisations et un formidable gaspillage de l'argent public ! Nous ne soutiendrons pas votre budget. Merci. »

Dominique Quintin, Conseiller municipal, intervient : « Je vais juste lire un courrier que m'a fait parvenir Mme Dupont, comme elle m'a donné pouvoir, je me permets de lire le document et je partage son point de vue : ce débat d'orientation budgétaire dont le présent document présente les

grandes lignes à cette assemblée contient nombre d'affirmations de nature à inquiéter tout citoyen soucieux du bien de sa commune. La longue présentation du contexte national, tel qu'il est présenté dans ce document, n'est qu'une suite d'éléments de propagande gouvernementale, qui n'ont rien à voir avec le choix des Ploemeurois lors des dernières élections municipales. Je me permets juste de résumer donc je ne vais pas tout lire. Pour conclure, en l'absence complète de vision globale d'avenir mise en évidence par ce document, et le défaut de maîtrise complet des finances de la commune, le groupe Ploemeur Citoyens votera contre le DOB ici présenté. »

Le Maire, prend la parole : « Merci pour le résumé. »

Thierry Le Floch, Conseiller municipal de l'opposition, intervient : « Ecoutez, ce débat d'orientation budgétaire est le même que celui de l'année dernière et que celui d'avant. C'est assez logique, vous avez fait en cours de campagne électorale, et en début de mandat, un choix, celui de ne pas augmenter les impôts et effectivement vous le tenez. Ce qui est un peu ennuyeux, c'est la politique de rigueur imposée par le gouvernement. Vous avez rappelé les contraintes qui sont venues s'ajouter, bien évidemment, à vos propres contraintes. On se retrouve dans une situation très difficile, doublement contrainte, et on le voit bien au cours de cet exposé qui nous a été fait. Pas simplement par la baisse des dotations de l'Etat mais aussi par le fait que vous avez fait un choix politique, moi que j'appelle électoraliste, de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux. Le résultat de ce choix, de cette double contrainte, c'est bien évidemment des investissements en baisse. On l'a vu, baisse de l'auto-financement, baisse aussi de la capacité d'emprunt de manière générale. Si l'on regarde aujourd'hui derrière nous, parce que les orientations c'est bien mais il faut aussi regarder d'où l'on part, je ne partage pas du tout la position de M. Tonnerre en ce qui concerne vos investissements et vos choix sur les pistes cyclables. Je trouve que c'est un bon choix, bien évidemment. Concernant les investissements sur la plaine Oxygène, je ne trouve pas, en ce qui me concerne, que c'est un équipement dont la fréquentation par les habitants réjouit. Ce n'est pas un équipement populaire. C'est un équipement qui sert pour le collège et les scolaires particulièrement mais très peu pour les habitants. C'est l'usage et la vision que j'en ai. Le deuxième équipement pour lequel je ne suis pas d'accord, et là je rejoins M. Tonnerre, c'est le centre technique. Il va être beau, il va être grand, mais moi je crois que c'est une erreur dans le cadre de vos choix, de cette double contrainte de baisse de vos recettes, que de vous être engagé sur cet équipement-là. Je crois que la population attendait un certain nombre de choses, attend toujours un certain nombre de choses en termes d'équipements sportifs. Il y a des équipements sportifs qui sont obsolètes, à Saint Mathurin par exemple il y a des choses à revoir, au Cosec aussi. Sur les écoles on peut regretter, et je crois qu'avec mes collègues de gauche on l'a souvent dit, que sous contrainte budgétaire vous avez du fermer des écoles. Ça c'est un peu dommage. Quand vous affirmez, dans ce document, que vous êtes un illusionniste parce que vous dites que vous faites plus et mieux avec moins, je n'arrive pas à voir le « plus » et le « mieux ». Avec moins, oui, mais le « plus » et le « mieux » je ne les vois pas. On continue sur un budget d'orientation budgétaire qui est identique à celui de l'année dernière. L'année prochaine, il ne se passera rien en termes d'investissements, en tout les cas pas à la hauteur d'une commune de 18 000 habitants, pas à la hauteur d'une commune qui est dans l'agglomération et qui, selon vos propos, doit rayonner. Je trouve qu'il n'y a rien de rayonnant dans ces orientations budgétaires, en ce qui me concerne. »

Jean-Guillaume Gurlain, Conseiller municipal de l'opposition, intervient : « Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les conseillers. Monsieur le Maire, comme il est rappelé dans l'introduction : « le budget 2019 s'inscrit dans la continuité de l'action gouvernementale depuis le début du quinquennat. Il poursuit trois priorités » qui doivent trouver leurs déclinaisons locales aussi :

- 1 « libérer l'économie et le travail » (on en reparlera au bordereau numéro 6 d'ailleurs)
- 2 « protéger les Français »
- 3 « investir pour l'avenir en préparant les défis de demain et en transformant l'action publique »

De ce fait les budgets communaux s'inscrivent dans un contexte contraint où il y a une volonté de réduction de la dette publique nationale, ce qui est plus que nécessaire pour les générations futures et pour pouvoir envisager enfin l'avenir avec espoir !

Certains y voient une volonté de casser le service public ou d'entraver l'action des collectivités locales ... il n'en est rien ! Il faudra une grande réforme fiscale sur les taxes locales pour que les collectivités y voient plus clair et soient rassurées dans la durée, nous l'attendons tous. Donc pour en revenir à Ploemeur, le budget 2019 devra répondre à cette exigence, mais sans pour autant manquer d'être volontariste, innovant et efficace ! A lire votre analyse des finances municipales nous pouvons noter que :

- 1 Il y a une stabilisation de la dette, les emprunts sont sains et non toxiques, ce qui est positif pour la ville.

- 2 La ville stabilisera en 2019 ses dépenses de fonctionnement courant et dépenses de personnel, le tout en maintenant un service public de qualité.

- 3 L'enveloppe budgétaire pour la vie associative est maintenue malgré les efforts budgétaires demandés, cela permettra de maintenir les forces vives de notre cité. Nous y sommes sensibles.

- 4 Pour l'action sociale, via le CCAS, la ville poursuit sa politique de solidarité envers les plus démunis et de développement d'offres de logements (plus de mixité intergénérationnelle et sociale, résidences partagées...)

- 5 Les recettes de la ville restent aussi au même niveau avec des taux de taxes (habitation et foncière) qui ne bougent pas ... ce qui est important car cela va dans le sens de la réforme initiée par le gouvernement sur la réforme de la TH et sa suppression à terme ... cette année 80% des ménages français (71% pour Ploemeur) ont pu bénéficier de l'exonération de 30% de cette taxe, et à Ploemeur grâce au maintien du taux nos concitoyens bénéficient pleinement de cette mesure. Nous sommes donc sensibles à tout cela, ce qui semble aller dans le bon sens et participer à la politique du vivre ensemble à laquelle nous sommes attachés. Vos investissements pour 2019 seront donc de 5 millions d'euros et vos priorités tourneront autour de 6 axes :

- 1 Ploemeur 2030, nous ne pouvons qu'y être favorables, car penser l'avenir de sa commune est plus que nécessaire et nous avons d'ailleurs déjà participé et participerons encore aux débats futurs sur ce thème.

- 2 Sur la politique de service et de vie associative, nous sommes favorables à ces projets (achèvement de la construction du site de Kerdroual qui abritera le pôle équipement et développement local, un bâtiment pour les archives municipales et la maison des ploemeurois pour la vie associative).

- 3 Sur le fait de développer l'attractivité touristique de la commune, nous ne pouvons qu'être pour bien entendu, ceci permettra de mettre en lumière tous les atouts de notre belle commune. Mais nous aimerions en savoir plus ... et savoir dans quelles directions vont aller ces investissements ?
- 4 Sur l'amélioration du cadre de vie, notre ville est très agréable, et, y apporter de nouveaux aménagements, personne ne peut s'y opposer ! ... Cependant quand vous parlez de la poursuite de l'aménagement de la plaine Oxygène, nous voudrions savoir de quoi il s'agit dans les grandes lignes au moins. J'ai cru entendre un skatepark, y a-t-il d'autres choses de prévues ?
- Sur les points 5 et 6, le développement durable et l'accessibilité, nous en voudrions plus ! ... Comme l'an dernier nous seront attentifs à ce que la transition énergétique soit prise en compte et soit un maillon structurant du projet municipal. Par exemple pourquoi ne pas faire une étude sur la faisabilité de la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics (surtout quand ceux-ci subissent déjà des travaux de remise aux normes), afin de les rendre le plus doivent montrer l'exemple, de ce fait soyons novateurs et montrons-le ! Ceci collant tout à fait avec une des priorités demandées par le gouvernement, celle d'investir pour l'avenir en préparant les défis de demain » !

En conclusion, les orientations que prend le budget 2019 sont rassurantes et s'inscrivent dans le futur, avec un équilibre financier respecté dans un contexte contraint.

3 questions ou éclaircissements pour rappel :

- 1 En savoir plus sur le futur contrat d'attractivité touristique 2019 ?
- 2 Quels aménagements nouveaux pour la plaine Oxygène ?
- 3 Que comptez-vous amener de nouveau sur la transition énergétique, et cela est-il un sujet important pour vous ? Merci de nous donner ces réponses. Pour rappel, le vote du Débat d'Orientation Budgétaire est de savoir si oui ou non nous avons débattu, si on a pu s'exprimer sur le sujet, et si nous avons eu les éclaircissements nécessaires, il ne s'agit pas de voter pour ou contre vos orientations (nous aurons le budget en décembre pour cela). A mon sens, ce soir, il y a bien eu débat, l'opposition s'est exprimée et personne n'a été muselé, et nous avons eu un document qui nous permet de voir clair, dans ce contexte nous voterons POUR le DOB. Merci. »

Intervention de Michel Le Mestrallan, Conseiller municipal de l'opposition : « Monsieur le Maire, vous avez d'anciens amis qui ont la dent très dure et vous avez un nouvel ami qui, lui, est dithyrambique. On peut s'interroger si le mandat dont il dispose, des électeurs sur la liste que nous partageons, est bien celui que nous venons d'entendre. Ceci dit, je me permets maintenant d'aborder notre propre appréciation sur ce que vous nous avez proposé. Dans la partie politique de ce document, vous reprenez sans nuances et sans la moindre distance les textes du Projet de loi de finances pour 2019. Vous ne dites d'ailleurs pas tout-à-fait la même chose dans l'intervention préliminaire que vous avez faite tout à l'heure. Ceci dit, cela prouve que ça nous pose un problème par rapport à ce débat d'orientation budgétaire puisque nous avons deux regards qui sont légèrement différents. Vous évoquiez également le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ; En raison du sort réservé aux collectivités territoriales, nous aurions pu attendre du Maire de cette commune un avis prenant en compte les intérêts des habitants. Dans ces documents nationaux que j'ai pris la peine de lire, les discours se font rassurants et on nous promet la fin des coupes claires, comme vient de nous le dire notre collègue. « Ce gouvernement a arrêté de baisser les dotations pour les collectivités territoriales », affirme la ministre. Dans ce scénario de l'idylle renouée entre le Gouvernement et les territoires, on entend : stabilité pour 2019. Mais la stabilité avec une inflation à 1,7 %, c'est une baisse. Les subtilités techniques dissimulent des restrictions. Dans la vie réelle plus de 5 000 communes verront, pour de bon, leur dotation baisser.

On peut multiplier les citations de mesures techniques glissées dans le budget de l'état voté par la majorité et dont les effets alourdiront le fardeau des collectivités : par exemple, la taxe sur le gazole non routier, qui double, pour financer la loi PACTE et non pour la transition écologique. Avec elle se profile une inflation des prix des chantiers des travaux publics et du bâtiment et donc un frein à l'investissement public. Hors du champ des éléments de langage, c'est un tout autre film qui se projette. Sous une apparence de stabilité, la réalité est tout autre : beaucoup moins de contrats aidés, des associations, y compris caritatives qui prennent le bouillon, le lien social qui s'effiloche et des collectivités obligées de jouer les pompiers.

Autre réalité derrière cette fausse stabilité : 1,2 milliard pris sur les aides personnalisées au logement, des bailleurs sociaux mis en difficulté, le logement atteint, dans notre ville comme ailleurs, et des collectivités appelées à la rescousse pour équilibrer les opérations de logement social. En dix ans, pour le pays, la principale dotation aux collectivités, la DGF a presque diminué de moitié. Et c'était vrai sous le gouvernement de M. Hollande. Petit rappel pour notre collègue, il était à l'époque responsable d'un parti politique local qui soutenait ce qui avait déjà été fait. Mais ça ne suffit pas, le gouvernement a inventé la contractualisation de l'austérité avec les « contrats de maîtrise de la dépense publique » dont l'agglomération de Lorient, et la ville de Lorient, sont victimes. Cette création au service de la rigueur punitive, assortie de sanctions, vise à faire économiser 13 milliards à l'État. C'est une recentralisation déguisée. Les relations entre les collectivités et l'État sont en berne. Ce budget ne va qu'approfondir ces difficultés. Il conviendrait au-delà du PLF pour les collectivités, de rappeler combien les coupes sombres vont peser sur d'autres aspects de la vie du pays mais je ne le ferai pas. Ce projet de loi de finances est injuste parce qu'il privilégie le capital par rapport au travail en exonérant de contributions les gros patrimoines financiers et en plafonnant à 12,8 % l'imposition des revenus financiers.

"Il faut que le travail paie", dit le Président oubliant d'ajouter : « et que le capital rapporte ! » Ceux qui le détiennent peuvent dormir sur leurs deux oreilles : la maison est bien gardée. Que dire de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale. La transformation du CICE, dont on a entendu parler, en réductions de cotisations sociales offrira un cadeau de 40 milliards aux entreprises sans que ne soit exigée la moindre contrepartie, ce qui aurait été un minimum ! Pour la seconde année, ce budget est avant tout le budget des riches. M. le Maire, ainsi que vous l'écrivez, le PLF 2018-2022 réduit le besoin des collectivités de 2,6 milliards par an, réduire le besoin...imposer l'austérité aux collectivités serait la bonne formule. Cette formule serait risible si elle n'impliquait tant de conséquences sur les citoyens et les salariés.

Et Ploemeur ne fait pas exception à la règle...

- 1,120 million de DGF en moins entre 2014 et 2018, un détail...

- Pause dans la baisse, quelles circonvolutions pour faire savoir que la commune trinque !

Conclusion : les capacités d'investissement sont réduites ;

A propos de notre DOB, celui de Ploemeur : Nous souhaitons souligner l'absence totale de clarté de ces orientations. Les formules creuses se multiplient, quelques exemples :

- Assurer les fondamentaux en matière de règles de gestion et moderniser la fonction RH

- le montant de la subvention d'équilibre sera ajusté aux besoins de financement de la politique sociale menée par le CCAS, c'est creux tout ça, avec de telles formules nous sommes renseignés sur les priorités...

Le paragraphe sur les priorités pour les investissements en 2019 est à cet égard caricatural :

" La stratégie financière s'est attachée à mettre en œuvre une programmation sélective de ses investissements en privilégiant les projets structurants préparant l'avenir, permettant de maintenir

sur la durée, les marges de manœuvre financières compte tenu du contexte contraint des finances publiques locales." Ouf ! Bonsoir le paragraphe. Nous aurions préféré entendre :

- nouvelle résorption de l'auxiliarat des personnels
- des bâtiments communaux, au-delà de la piscine ou des déplacements doux, concernés par un plan pluriannuel de mise en place d'énergies renouvelables.
- Nous aurions souhaité des projets hiérarchisés et décrits avec des masses financières, même approximatives, ce n'est pas le budget, mais quand même !
- Nous aurions souhaité qu'une masse financière soit annoncée pour des acquisitions foncières et qu'il s'agisse d'une priorité plutôt que des sommes considérables soient consacrées à Ploemeur 2030. Projet qui va devoir intégrer des réalisations, des projets immobiliers, comme ceux de la rue de Larmor, dont bien peu DE PLOEMEUROIS comprennent comment ils peuvent s'articuler avec la mise en place d'une ville ouverte, accueillante et socialement plus accessible aux jeunes familles.

Au cours de la commission "finances-RH", j'ai souligné combien les priorités ne recouvraient pas une réalité que nous pouvions mesurer ni dans les contenus, ni dans les masses financières engagées. Faire état de 5 millions pour l'ensemble ne permet pas d'apprécier la réalité de chacune.

Les membres de la majorité présents ont acquiescé à ce manque, à cette insuffisance. Pour autant aucun changement entre la commission et le DOB dont nous disposons.

Ce DOB est une nouvelle occasion manquée d'expliquer votre politique, nous sommes dans l'obligation de rechercher des explications à ces insuffisances : Vous n'avez pas de vue claire de ce que vous voulez faire et vous ne pouvez pas nous préciser vos intentions. Autre possibilité, vous ne souhaitez pas lever le voile sur des projets qui vont, à nouveau, soulever des critiques virulentes. Dernière éventualité, vous travaillez dans le secret de votre bureau et vous gardez le scoop pour la presse.

A propos du CCAS, est-ce qu'on ne peut pas dire qu'on n'a pas perdu le service public dans cette ville ? Avec la continuité du versement conséquent pour les amortissements de l'EHPAD, nous n'avons plus la maîtrise de l'outil mais nous continuerons à payer pendant quelques années. Quelques mots sur les ressources humaines : Ce DOB souligne la baisse du nombre des personnels communaux, notamment par le départ des personnels de l'EHPAD. Tous les chiffres qui suivent sont évidemment impactés par cette baisse : congés de maladie par exemple. Ils sont donc à relativiser. Vous faites savoir que vous allez relancer le marché du remplacement dans ce DOB, nous sommes en désaccord sur cet appel à l'intérim. Nous savons que ces remplacements ne peuvent répondre aux attentes : délai de réponse aux sollicitations des services, connaissance des lieux et fonctionnement des écoles par exemple ne sont pas connus par les personnes, qui en aucun cas ne sont en cause elles-mêmes. Mais nous avons bien compris que les fonctionnaires et leur statut sont des cibles et que cette opération est dans "l'air du temps". Un tel appel au privé contient beaucoup d'autres conséquences négatives pour le fonctionnement de la ville. Pour terminer, vous l'avez compris, l'opposition que nous sommes ne trouve pas son compte dans les orientations que vous nous proposez. Nous voterons donc contre ce DOB que vous nous proposez. »

Daniel Le Lorrec, Conseiller municipal de l'opposition intervient : « Rassurez-vous, je vais essayer d'être plus court et je ne vais pas reprendre ce qui a été dit par mes collègues et que je partage. Simplement quelques observations parce qu'en fin de compte, quand on lit ce document, je partage le point de vue qui est exprimé par plusieurs. Il n'y a rien, il est vide. Vide à tel point que d'habitude j'y retrouvais l'évolution de la dette par habitant ! Cette année il n'y a même pas ce tableau dans le DOB, il a disparu. Est-ce que c'est parce que vous annoncez que vous allez emprunter 3 millions d'euros et que ça ne va pas arranger la situation ? Est-ce que c'est pour cela que nous n'avons pas ce

document ? Il est vrai que le tableau de la page 21 met en évidence vos difficultés financières à venir l'épargne nette a été réduite des 2/3 depuis 2014 ! Dans les priorités que vous énoncées pour 2019, rien de structurant pour l'avenir... La cathédrale, comme dit Loïc Tonnerre, des services techniques est devenue un gouffre financier alors qu'il aurait pu être un bâtiment novateur en matière d'énergie renouvelable et c'est tout le contraire. (Je constate en passant que l'architecte que vous aviez recrutée pour conduire ce projet a jeté l'éponge et ses crayons...). La maison des associations est devenue l'arlésienne... Je rappelle à ce sujet que votre projet d'implantation, en dehors du centre-ville, a été fortement remis en cause par de nombreux intervenants lors des ateliers « Ploemeur 2030 ». Allez-vous entendre ces réflexions qui ont été formulées à plusieurs reprises par plusieurs personnes ? Des études et encore des études, alors que nous avons déjà souligné le montant excessif alloué au projet 2030 justement... On se demandait quelle était la finalité exacte de ces études « Ploemeur 2030 ». Enfin, pour détendre un peu l'atmosphère, je note aussi que vous maniez, involontairement je pense, l'humour : ainsi, sous-titre de, je cite, « l'amélioration du cadre de vie » vous mentionnez, en plus de la plaine Oxygène, « le jardin du souvenir ». Nul doute que les futurs défunts y seront très sensibles à leur cadre de vie... et vous nous préparer même une recette culinaire à la CREM, je précise pour ceux qui n'ont pas lu le document, CREM veut dire : Conception, Réalisation, Exploitation, Maintenance... Pour être plus sérieux, ce qui me désole, c'est que je ne trouve dans vos orientations pour 2019 aucun projet structurant pour l'avenir, sauf à penser que vous nous réservez cela pour le budget 2020, c'est à dire juste avant les prochaines municipales... Comme mes collègues, je n'approuverai pas ce débat d'orientation budgétaire. »

Ronan Loas, le Maire, répond : « Merci. Nous sommes partis de l'affaire corse à la polyphonie corse. Je vais essayer de répondre de la manière la plus synthétique possible sur les propos excessifs de M. Tonnerre. Sur la plaine Oxygène, je ne vous y ai jamais vu alors que j'y étais encore ce week-end à arpenter tous les terrains, tous les clubs, mais également toutes les personnes qui viennent avec leur famille et leurs enfants. Ce n'est pas du ressenti. Nous avons fait des études sur qui venait sur ce site et c'est plutôt une vraie réussite. Sur les voies vélos, concrètement, je crois que c'est une réussite. On sait bien que les travaux publics coûtent cher. Il est vrai que certains ne pratiquent pas l'activité physique mais je crois que c'est plus que dans l'air du temps. Ça devient nécessaire dans le déplacement dans nos territoires. Vous maniez, comme tout bon petit énarque, avec un petit schéma préfait. On comprend tout le mal français avec votre façon d'expliquer les chiffres. Quand vous additionnez les chiffres de la voie vélo vers le Fort-Bloqué, vous additionnez des choux, des patates et des carottes pour sortir un gros chiffre, parce que c'est bien, ça appuie le langage, M. Tonnerre. Mais vous oubliez que dans ces chiffres-là, il y a près de 600 000 € d'investissements pour l'aménagement du quartier de Lann-Er-Roch qui étaient plus que nécessaires quand on se rappelle de l'état de cet entre-deux villes. Vous oubliez, parce que vous additionnez à la dépense, toutes les subventions également, puisqu'il y a eu un vrai travail avec Lorient Agglomération et avec le Conseil Départemental. Nous sommes à hauteur de 20 à 30 % minimum de subventions. Sur le fait de ne pas traverser Queven, détrompez-vous, mais si vous étiez absent au dernier Conseil, j'ai bien dit que le pont allait être modifié pour permettre de connecter nos deux bourgs l'un à l'autre. La connexion se fera par l'ancienne route départementale. Vous êtes tellement bien connecté... avec les Ploemeurois, que j'ai été chaudement félicité, avec notre adjoint aux travaux, par tous les habitants du Gaillec et de tous les quartiers alentours. Je prends un argument automobile mais les gens coupaient par ces quartiers, cela a stabilisé cette partie-là. Le Maire de Queven a lancé les travaux et ses équipes. Pour l'instant, les Quevennois, comment viennent-ils à Ploemeur ? Ils connectent par l'ancienne route

Queven-Lorient et ils reprennent à Kerfichant la voie verte. De plus en plus, certains prennent le risque, parce-que c'est vrai que le giratoire du Mourillon c'est un peu la roulette russe. Le pont doit être modifié. Le département financera les modifications du pont permettant de replacer la voiture à sa juste place et de positionner une voie vélo qui sera ensuite connectée. Nous sommes en train d'y travailler avec Marc Boutruche, Maire de Queven, et son équipe. C'est plutôt ma casquette de conseiller départemental. Vous êtes dans l'allégation et le mensonge sur les conditions de travail. Je rappelle que nos services techniques étaient totalement amiantés. J'ai des photos avec des tas d'amiante plus hauts que les trois écrans qui étaient ici et cela ne gênait personne auparavant, question conditions de vie au travail... Vous vous inquiétez des directeurs mais je crois que vous avez eu un niveau de rotation très fort. Je pourrais d'ailleurs vous envoyer tous les courriers d'alerte de l'ancienne directrice de l'urbanisme concernant votre politique. Vous étiez tellement proche de vos services, M. Tonnerre, que jamais, quand vous aviez eu votre petit « maroquin », vous n'avez traversé la rue, non pas pour trouver un emploi, mais pour aller rencontrer vos services. Ils étaient obligés de se déplacer avec les parapheurs parce que vous refusiez de vous déplacer aux services techniques. Est-ce la peur des bleus de travail, M. Tonnerre ? »

Loïc Tonnerre, Conseiller municipal, intervient : « Il ne faut pas vouloir aller trop loin, ça suffit. Ça commence à m'énerver. Je n'ai pas de leçons à recevoir de toi en cette matière-là. »

Le Maire, Ronan Loas, reprend : « M. Tonnerre, à un moment quand on lâche des coups... »

Loïc Tonnerre, Conseiller municipal, intervient : « Je n'ai pas de leçons à recevoir de toi en cette matière-là. »

Le Maire, recadre : « On va se vouvoyer. »

Le Maire, Ronan Loas, dit : « Là, les attaques sont personnelles, M. Tonnerre. À un moment quand on lâche des coups, il faut les accepter aussi. Chacun a un passé, glorieux ou pas glorieux, des réussites ou des défaites. Je crois que, vous connaissant, vous avez eu des hauts et des bas. Je tenais à vous répondre sur ces chiffres-là. On parlait avec Katherine, tout à l'heure, d'archéologie ou plutôt d'archives municipales qui dataient du XVIIIème siècle. Je reprends les procès-verbaux des conseils municipaux des mandats précédents. C'est étonnant parce que, quand je parle de petites marottes de l'énarque qui sort de son école, eh bien vous avez les mêmes... Pour ceux qui sont conseillers communautaires, on entend les mêmes débats à Lorient Agglomération. Mot pour mot. Je pense qu'on a revécu ce mauvais film. L'avantage, c'est qu'on a le temps d'aller se servir un verre d'eau... Vous utilisez à chaque fois les même marottes sur le sujet de l'endettement. Je crois que ce n'est pas sérieux mais, ça, j'avais pu le constater, M. Tonnerre. M. le conseiller municipal, vous êtes dans votre rôle d'opposant. Je remarque que ce rôle vous sied à merveille puisque vous jouez la XIème pièce du même petit opposant au conseil municipal depuis 1983. Je vais plutôt, ensuite, commencer à répondre aux interventions à la fois de Thierry Le Floch, puisqu'il y avait certains points sur le même sujet mais avec des visions... Sur la plaine Oxygène, je pense y avoir répondu. Sur le centre technique, ce n'est pas un nouveau centre technique. C'est un nouveau pôle puisqu'on va y regrouper trois directions en une et libérer du foncier. On n'allait pas rester avec ce centre qui avait plus de trente ans, cette cuisine municipale qui a plus de trente ans. À un moment, et je suis désolé, si on veut faire des choses électoralistes, on ne commence pas par un centre technique municipal. Je pense que c'est plutôt une gestion efficiente de la collectivité. Concernant les équipements sportifs, on sait qu'ils sont obsolètes. »

Le Maire reprend : « Je vous ai écouté, Monsieur Le Floch, le respect ce n'est pas que dans les mots utilisés, c'est aussi dans le comportement dans cette salle du conseil. Sur la fiscalité, et ce n'est pas que parce qu'il y a un effet de réactions sur un instant T, cela fait depuis trop longtemps qu'il y a une pression fiscale, un étau fiscal sur tous les biais. Je pense, et je laisserai ensuite Antoine Goyer s'exprimer, qu'on a maintenu un investissement fort sans aller faire la poche des Ploemeurois, contrairement à la municipalité précédente au lendemain des années électorales. Ce n'est pas un jugement de valeur, c'est l'année d'après, à chaque fois cela augmentait. Je ne reprendrai pas le débat sur l'origine de tout cela. Sur les services publics, l'important c'est que le service soit fait et bien fait et que, pour le contribuable ou l'utilisateur du service, il n'y ait pas de surcoût. Parce qu'il y a l'impôt pour le contribuable mais également le coût d'usage pour l'utilisateur. On voit bien qu'on n'a pas augmenté nos tarifs municipaux, comme ce qui fut le cas dans certains points. Sur la plaine Oxygène, honnêtement, l'OMS est pleinement satisfaite. Sur le grand haricot, je voulais juste répondre sur ce point-là. Il a été conçu avec le club d'athlétisme local. Ils m'ont encore invité lors des rencontres départementales parce qu'il est tellement mal fait que maintenant, ils lancent leurs rencontres départementales ici. Mais je pense que vous avez un passé en athlétisme. C'est l'avis du conseiller sportif du Comité Départemental d'athlétisme. Sur les questions de M. Gourlain, et je répondrai aussi sur la transition énergétique, je vais déjà répondre sur le contrat d'attractivité touristique. Il passera en cession au Conseil Départemental en juin 2019. Un CAT s'applique dès la première année où se passe la signature. Signés en juin, les investissements du CAT seront pris en compte dès janvier. Un fléchage de ces investissements sera détaillé. En ce moment, Pro-tourisme et mes services au Conseil Départemental du pôle des territoires, travaillent sur les différentes fiches qui seront présentées en commission Ad Hoc quand le sujet sera sorti sur les différentes orientations. Je rappelle que, en plus de nous aider sur l'attractivité, c'est près de 800 000 € de subventions du Conseil Départemental en bonus qui vont nous soutenir sur l'investissement. Nous sommes également en train de rencontrer le Conseil Régional sur le point de soutien. C'est une manière efficace d'avancer et d'aller chercher l'argent là où il est et de valoriser la ville. C'est aussi créateur d'emplois. J'ai assez peu entendu parler d'emploi ici. Sur la transition énergétique, c'est vrai que c'est le vrai filigrane puisqu'on pourrait voir sur un certain nombre de points. Sur le cas des déplacements, je pense que le job est fait. Certains disent que ce n'est pas assez, d'autres disent que c'est trop. Je pense qu'on le fait efficacement. La question c'est que le même montant est investi tous les ans dans le cadre des déplacements doux depuis le début du mandat. Nous n'avons pas, pour tel équipement, sous-investi sur des lignes classiques. Sur l'aspect vraiment « énergie », nous avons vu dans le cadre de la DM, en début de conseil municipal, qu'on avait fait une étude. Celle-ci consistait à savoir où est-ce que c'était le plus efficace. Nous avons deux secteurs qui sont efficaces, Kerdroual et le secteur entre Océanis, la place de Bretagne et Pierre et Marie Curie. L'étude montre que nous aurons le réseau de chaleur le plus efficace avec le coût d'énergie le plus bas de toutes les villes de la SPL. Nous verrons donc passer cela dans le cadre des orientations budgétaires, puisqu'il y a un investissement à faire, mais il ne s'agira pas d'un investissement direct de la collectivité ploemeuroise. Il s'agira d'un apport en compte courant, pour répondre à la question de « pourquoi vous ne prenez que l'épargne ? » En fait nous apportons en compte courant, nous ferons une avance en trésorerie. Dans le cadre de l'emprunt, il y aura une ligne qui ira à l'ASPL avec une garantie de remboursement. Une chaufferie bois coûte aux alentours de 300 000 € pièce pour tout un quartier. Les contacts sont en train d'être pris, que ce soit sur Kerdroual avec le porteur de projet Arc Immobilier Bretagne Sud Habitat, mais également le centre pénitentiaire, connexion avec les services techniques, et l'EHPAD Terre et Mer. Sur le centre ville, c'est la connexion avec Océanis, Pierre et

Marie Curie et tous les programmes de logements qui sortiront. L'idée est que tous se connectent. L'étude a été faite et vous sera présentée pour que vous puissiez en prendre connaissance. Sur les autres questions, nous avons entendu parler du photovoltaïque, nous sommes effectivement en étude. La difficulté est que, nous pourrions poser des panneaux photovoltaïques sur certaines écoles, mais, de manière personnelle, j'ai besoin d'être rassuré sur le rayonnement des ondes et sur la propriété. Puisque l'on sait que cela rayonne. Je ne suis pas opposé mais j'ai des questionnements. Je ne suis pas ingénieur. Je pose des sujets et je demande ensuite à ceux qui maîtrisent de me répondre. Nous sommes également, avec la SEM XSEA en travail concernant l'avenir des Kaolins. Savoir si sur de la géothermie, du stock d'eau ou autres, il y a des utilités. Je rappelle également tous les efforts sur le « zéro phyto » pour que la trace écologique de l'entretien de nos espaces verts soit la plus saine. Je tiens à dire qu'il y a un vrai effort et cet effort se fait aussi au prix de l'humain et de l'investissement.

Sur les différents points émis par M. Le Mestrallan, il y a eu toute une première partie qui était beaucoup plus sur une prise de position plus politique sur laquelle je ne rentrerai pas. Nous avons une habitude dans cette municipalité, vous avez bien fait de le dire en ayant celui de 2013. On prend toujours les premières lignes du projet de loi de finances et, très sincèrement, ce qui est mis n'est aucunement un positionnement de la municipalité. Ce qui est mon positionnement, je le prononce en début de discours. Sur les phrases creuses et tout ce que j'ai entendu, nous avons un débat d'orientation budgétaire dont le rapport fait près de 28 pages quand, en 2013, il en faisait 12. Peut-être que nous avons plus de fadaïses, mais je pense qu'au contraire nous avons encore plus de transparence. Vous voyez également que, dans ce débat d'orientation budgétaire, nous avons fait le choix très volontariste de le prolonger bien au-delà de 2019. Généralement, on fait les orientations budgétaires sur l'année suivante. Nous, nous avons poussé à 2020. On voit que nous avons une dette qui est saine et qui s'éteint rapidement. Eteindre une dette c'est simple, on n'investit plus. Il y a toujours ce côté schizophrénique de l' élu : trop de dépenses, pas assez... mais après vous n'êtes pas ambitieux... Je referme le sujet.

Concernant l'encours de la dette, il est clairement maintenu et il nous coûte nettement moins cher qu'auparavant. Concernant ce qui nous a fait le plus de mal, sur notre investissement comme nos recettes, c'est la baisse de la DGF qui est un choix qui nous est imposé. Pour être honnête, le projet de loi de finances dépasse toujours la fin d'un président, puisqu'il le vote au dernier trimestre pour l'année qui suit. En réalité, la tendance devrait être davantage comparée de 2013 à 2017 puisque c'est là que nous avons la véritable tendance qui serait donc bien plus forte que les 1,537 millions d'euros annoncés. C'est près de 1,500 millions d'euros en moins d'investissements pour la commune de Ploemeur par an. Vous multipliez cela par 6 ans de mandat, voilà où se trouve la différence. Nous avons eu un levier dans la gestion concernant les charges courantes qui représentent 1 % de diminution par an. Nous n'avons pas impacté la masse salariale de la collectivité, d'ailleurs nous avons vu qu'il y a une augmentation. Je voulais revenir sur la question posée par M. Le Mestrallan, concernant le marché de sous-traitance. Nous arrivons au bout de ce marché, nous sommes en train de faire le bilan puisque cela a aussi un coût. Ce coût inclut la formation d'agents horaires. Nous avions des agents qui avaient dix-sept contrats accumulés en sept ans avec des temps de travail qui varient entre 10 et 20 heures / semaine sur la commune de Ploemeur. C'était déjà une réponse pour fournir, par l'interim, un niveau de temps de travail efficace. On ne peut pas vivre avec 10 ou 20 heures au SMIC. Cela nous a permis une titularisation de près de 15 agents de la ville qui étaient précarisés de très longue date. Nous priorisons les embauches dans les écoles où il y a assez peu

d'agents. Nous avons encore recruté des agents sur ce poste-là. Tout cela a un coût. Les agents horaires, auparavant, se levaient le matin et attendaient qu'on les appelle pour faire l'accueil périscolaire dans une école. L'avantage c'est que, désormais, ceux qui sont dans l'agence d'intérim sont en CDI intérimaire, ce qui leur permet une garantie dans le volume de temps de travail. Il faut se rappeler que ces personnes sont peu formées, généralement non motorisées, avec souvent une personne à charge et dans 99 % des femmes, comme souvent dans le cas de la précarité. Je tiens à dire que nous sommes fiers de cela. Nous tenons le bilan. Il y a un juste milieu mais le format d'agents horaires, qui était un schéma annexe à la ville, avait mangé la machine. Nous avons apporté une réponse, nous allons en tirer le bilan et le marché sera revu prochainement. Je laisse la parole à Antoine et à Serge, je n'ai pas voulu aller sur la partie des investissements. »

Antoine Goyer, 2ème adjoint au Maire, intervient : « Je note, M. Le Floch, que si vous aviez été élu vous auriez augmenté les impôts, puisque vous nous reprochez de les avoir maintenus. »

Thierry Le Floch, conseiller municipal de l'opposition, répond : « Rigueur budgétaire liée aussi aux contraintes européennes. C'est tout ce que j'ai dit. »

Antoine Goyer, 2ème adjoint au Maire, précise : « Nous avons fait le choix de maintenir le taux d'imposition et de ne pas l'augmenter. Excusez-moi, ce sont des choix qui nous appartiennent. Même les élus républicains ne l'ont pas tous fait me semble t-il. Nous, nous l'avons fait. Concernant la baisse de la capacité d'investissement, je ne sais pas si nous lisons les mêmes chiffres. Je vois qu'en 2018 nous avons investi 6,650 millions d'euros, en 2017, 6,200 millions d'euros, en 2008 nous n'étions qu'à 5,593 millions d'euros, en 2001 à 3,800 millions d'euros. Si ce n'est pas ça, maintenir la capacité d'investissement, je ne comprends pas. Effectivement, en 2013 et 2014, nous sommes à plus de 8 millions d'investissements sur l'ancien mandat. Notez que c'était la veille des élections et l'ancienne mandature avait fait le choix d'investir massivement l'année qui précédait les élections. Ce n'est pas notre choix. Sur la totalité des années, c'est 6 millions d'investissements en moyenne par année donc on ne peut pas dire que nous avons réduit notre capacité d'investissement. Concernant le choix du service technique, il y en a d'autres qui ont fait le choix d'un centre culturel, d'une médiathèque. Nous, nous avons fait le choix de protéger nos agents qui étaient en risque grave d'amiante. Nous ferons un autre choix d'investissements pour avoir un outil de production à la cuisine centrale qui soit à la hauteur de la qualité des agents qu'on veut protéger. »

Daniel Le Lorrec, intervient : « Je rappellerai simplement, M. Goyer, que le déplacement du centre technique municipal était prévu et programmé par l'ancienne municipalité qui avait réservé les espaces nécessaires à Kerdroual. »

Le Maire, Ronan Loas, intervient : « Vous pouvez demander la parole pour organiser le débat. Je le respecte à l'Agglo, que ceux de la Majorité le respectent ici. »

Thierry Le Floch, intervient : « Sur la forme et la conception du bâtiment lui-même, je trouve que c'est dommage, je l'ai déjà dit ici, qu'on n'ait pas profité de cette occasion pour faire un bâtiment témoin en matière d'énergies renouvelables. C'était l'occasion de montrer à la population ce qu'il pouvait être possible de faire et d'être novateur en la matière. On l'avait fait à une époque sur la maison de la petite enfance. Je pense que là, il y avait un chantier potentiel pour montrer ce qu'il était possible de faire. Je trouve dommage, nous l'avons dit dans les premières réunions. »

A 19h50, Thierry Le Floch, Conseiller municipal de l'opposition quitte la séance et laisse un pouvoir à Michel Le Mestrallan, Conseiller municipal de l'opposition.

Antoine Gover, 2ème adjoint au Maire, intervient : « Une dernière précision, puisqu'il y avait des craintes de dérapage budgétaire sur ce bâtiment, je vous confirme, ce soir, que le budget sera tenu dans ce qui avait été prévu. »

Le Maire précise « Il pourra même être livré en avance. Nous sommes en avance dans les travaux. Je vous donner quelques chiffres que j'ai oubliés de vous dire. J'aime bien, non pas faire des comparaisons, mais nous avons des données qui permettent de se comparer avec d'autres villes. Quand on parlait des dépenses d'équipements en disant « vous n'êtes pas ambitieux », sur l'exercice 2017, puisqu'il s'agit d'une année pleine mais nous sommes sur la même tendance, les dépenses d'équipements pour la ville de Ploemeur représentent 339 € / habitant. Si l'on se compare aux communes morbihanaises, c'est 288 €. Si l'on se compare aux communes de la région Bretagne, c'est 248 €. En réalité, si l'on se compare avec les villes de notre strate, nous avons un niveau d'équipements qui est supérieur. A cela, il faut souligner le fait que nous avons des produits de fonctionnement plus bas pour répondre à la question sur le niveau de la fiscalité. 1 point d'augmentation d'impôts à Ploemeur fait 120 000 € de rentrées, il faut avoir cela en tête. Si nous augmentons de 10 %, cela fait 1,2 millions en plus dans les caisses. Pour les produits de fonctionnement, la ville de Ploemeur est à 1028 €. 1042 € pour les communes départementales et 1104 € pour la région. Ce qui montre que nous avons un niveau de rentrées qui est plus faible que les villes à l'échelle régionale, si l'on se compare. En France, les produits de fonctionnement sont à 1296 €, quant à Ploemeur, ils sont à 1028 €, soit 30 % de produits en plus. Ce qui permet de se comparer si on regarde les villes voisines ou ce qu'il se passe dans le Morbihan. Sur l'encours total de dettes qui peut faire débat, il est de 861 €, puisqu'il est à 16,2 mille euros sur fin fin 2018 et 16,4 mille euros sur fin 2018, tel qu'on vient de vous le présenter. Je rappelle aussi, parce que j'avais prévu de lire quelques interventions sur le dérapage de la dette entre 2017-2018 de certains élus, qu'on est à 861 € d'encours de dette par Ploemeurois. Dans le Morbihan, c'est 900 €. Dans la région, c'est 892 € et en France, c'est 895 €. Si l'on se compare à l'échelle départementale, régionale ou nationale, on est plus vertueux. Est-ce que d'être dans la moyenne c'est bien ou pas bien... au moins nous y sommes. Je vais laisser Serge répondre sur des choses plus précises mais je tenais à mettre aussi des points de comparaison. Je pourrai vous donner ces chiffres-là pour celles et ceux qui sont intéressés. »

Daniel Le Lorrec intervient : « Juste un petit point technique, vous parlez de l'ensemble des communes dans les données que vous nous donnez ou des communes de la strate ? »

Le Maire, Ronan Loas, précise : « J'ai bien dit de la strate. On est dans les communes de 10 000 à 19 999 habitants. Si on se compare avec une métropole ou avec une commune rurale... On est pile dans notre strate. Et si on se compare avec nos villes voisines, ce que j'avais fait au dernier conseil, je vous rappelle, j'avais comparé avec Lanester ou Hennebont, on est nettement plus efficient aussi. Aucun jugement, chaque ville a ses particularités. »

Serge Lecuyer, Premier adjoint au Maire, reprend : « Pour terminer, je voulais apporter une remarque pour M. Tonnerre et une précision. Pour la première, cette remarque concerne le centre technique, sachant que l'ensemble des agents qui ont souhaité ont participé à la conception de ce bâtiment. D'autre part, nous connaissons la considération que vous avez pour les agents publics, donc je ne suis pas très étonné des remarques que vous faites. Nous tenons compte aussi du

bien-être des agents communaux et de l'accueil des Ploemeurois quand ils viendront au centre de Kerdroual. Le deuxième point concerne l'entretien des routes. Savez-vous, M. Tonnerre, combien il y a de kilomètres de routes à Ploemeur ? Non, je vais vous le dire, il y a 162 kilomètres. Il y a 98 kilomètres en agglomération et 64 kilomètres hors agglomération. Savez-vous combien il y a de kilomètres de trottoirs ? Non ? Je vais vous le dire, il y a 103 kilomètres. L'expertise qu'on a faite faire par La Poste concernant l'état des routes est la suivante : 47 % des chaussées sont déclarées bonnes, 75 % des structures de chaussées sont bonnes. Vous ne pouvez pas dire que les voiries sont mal entretenues. C'est tout ce que j'avais à vous dire. »

Le Maire, Ronan Loas, dit : « Je propose de passer au vote sur le fait qu'on ait bien pris connaissance. J'ai compris qu'il allait y avoir des votes contre. Qui s'oppose au fait qu'on ait bien débattu des orientations budgétaires ? Je vous remercie, les débats ont été encore riches, ce qui permet de voir que, à l'échelle communale, nous avons des façons de voir les choses totalement différentes. Sur le bordereau 6, je vais laisser la parole à Mme Patricia Quéro-Ruen pour la dérogation au repos dominical. »

AVIS SUR LES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL EN FAVEUR DES COMMERCES DE DETAIL POUR L'ANNEE 2019

Rapporteur : Patricia Quéro-Ruen

Le titre III de la Loi n°2015-990 du 6 août 2015 « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » dite « Loi Macron » a élargi les possibilités d'ouverture des commerces le dimanche.

L'obligation est faite aux entreprises concernées de négocier des contreparties pour les salariés travaillant le dimanche, notamment sous forme de compensation salariale.

L'article L.3132-3 du code du travail précise que « dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche. Ce principe demeure toujours en vigueur. Toutefois, cette règle, qui revêt un caractère impératif, connaît certains aménagements.

En effet, différentes dérogations, strictement définies par la loi, permettent d'accorder le repos hebdomadaire un autre jour que le dimanche.

Parmi les catégories de dérogations prévues par le législateur, une d'entre-elles autorise les établissements de commerce de détail à supprimer, sur décision du Maire, le repos dominical de leur personnel pendant un nombre limité de dimanches dans l'année.

Les dispositions qui résultent de cette loi forment l'actuel article L.3162-26 du Code du travail. Cet article, modifié par la loi « Macron », confère au Maire le pouvoir de supprimer le repos dominical des salariés dans la limite maximale de douze dimanches par an et ce, au bénéfice de chaque catégorie de commerce de détail.

La dérogation que peut octroyer le Maire doit obligatoirement bénéficier dans tous les cas à la totalité des établissements situés dans la commune se livrant au commerce de détail concerné.

Il s'agit d'une dérogation collective qui doit impérativement profiter à la branche commerciale toute entière.

La commune a été saisie pour 2019 d'une demande de l'ensemble du commerce de détail portant sur cinq dimanches, hors le commerce de services et de réparations automobiles.

Conformément aux dispositions de l'article L 3132-26 du Code du travail, après consultation des organisations d'employeurs et de salariés intéressés, il est soumis à l'avis du conseil municipal le calendrier des dimanches suivants pour l'année 2019 :

Pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400 m², lorsque les jours fériés légaux, à l'exception du 1^{er} mai sont travaillés, ils sont déduits par l'établissement des dimanches désignés par le Maire.

- Le 7 juillet,
- Le 21 juillet,
- Le 28 juillet,
- Le 4 août,
- Le 11 août.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 3132-26 et R 3132-21 du Code du Travail ;

Vu l'avis de la commission « Economie, emploi et Tourisme » du mercredi 31 octobre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **EMET** un avis favorable sur le calendrier 2019 ci-dessus, relatif aux ouvertures dominicales autorisées, en faveur des commerces de détail sur la commune hors le commerce de services et de réparations automobiles. Cet avis ne s'applique pas aux commerces de détail faisant l'objet d'une interdiction par arrêté préfectoral.

Délibération adoptée à la MAJORITE – 5 CONTRE (Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC)

Patricia Quéro-Ruen, Adjointe au Maire, intervient : « Bonsoir, le bordereau n° 6 concerne l'avis sur les dérogations au repos dominical en faveur des commerces de détail pour l'année 2019. C'est un bordereau que l'on présente tous les ans. Il s'agit d'une dérogation collective qui doit impérativement profiter à la branche commerciale toute entière. Je précise que, conformément aux dispositions de l'article, on a reçu les commerçants, y compris les membres de l'ACP, pour évoquer le calendrier des souhaits d'ouverture de 2019. 5 dates ont été proposées, vous les avez sur le bordereau : le 7, 21, 28 juillet, le 4 et le 11 août. En complément, je vais préciser que jeudi dernier s'est tenue une réunion à Lorient Agglomération sur le thème des ouvertures du commerce. Etaient présents différents élus ainsi que la chambre de commerce également. Suite à cette réunion, ce qui est favorable serait qu'il n'y ait pas d'ouvertures supérieures à 5 dimanches, avec un souhait pour M. Métairie et les membres qui étaient présents en majorité, d'ouverture les deux derniers dimanches avant Noël, un dimanche avant les soldes d'été et les soldes d'hiver et un dimanche qui serait au choix du Maire. Pour le calendrier 2019, étant donné que les travaux sont déjà avancés pour plusieurs communes dont celle de Ploemeur, ce calendrier sera plutôt proposé sur 2020 en lien avec l'agglomération. Il est demandé, aujourd'hui, d'émettre un avis favorable ou non sur le calendrier des cinq dates. »

Le Maire, Ronan Loas, reprend : « Merci Patricia, c'est clair. Je te félicite, ainsi que les services pour la concertation avec l'association des commerçants qui comprend les GMS et les petites et, comme d'habitude, ici on défend nos commerçants et on porte l'avis de l'association des commerçants. »

Jean-Guillaume Gurlain, Conseiller municipal de l'opposition, intervient : « Comme tous les ans depuis 2015 nous avons à nous exprimer sur ce bordereau ... Il est rendu possible par la loi pour « la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » dite loi Macron. Cette loi est une loi de justice sociale qui permet de booster les entreprises et donc l'emploi en octroyant jusqu'à 12 ouvertures dominicales par an. Nous soutenons la demande des commerçants et voterons POUR. »

Intervention de Daniel Le Lorrec, Conseiller municipal de l'opposition : « Je suis surpris de l'intervention de M. Gourlain. Cela m'interpelle un peu. Je suis contre et je voterai contre, comme l'année passée parce que je pense qu'il n'y a pas lieu d'ouvrir les commerces le dimanche. Je rappelle que les commerces à Ploemeur, avec le marché du dimanche matin, sont ouverts tout le dimanche matin et je crois que cela suffit. Je suis surpris parce que je m'interroge sur le soutien actif apporté par M. Gourlain à cette autorisation. A ma connaissance, les professions libérales, paramédicales n'ouvrent pas leur cabinet le dimanche mais peut-être que maintenant ils vont vouloir aussi l'ouvrir pour accueillir les touristes l'été. Je n'ai pas changé d'avis sur ce sujet, et je ne voterai pas cette autorisation. »

Le Maire, Ronan Loas, dit : « On est sur des attaques personnelles, M. Le Lorrec. »

Jean-Guillaume Gourlain, Conseiller municipal de l'opposition, ajoute : « On peut ouvrir le dimanche si on le veut et on a des gardes. Une fois par an je suis de garde le dimanche. »

Le Maire, Ronan Loas, dit : « On est ici conseillers municipaux, on évite les situations personnelles. »

Intervention de Michel Le Mestrallan, Conseiller municipal de l'opposition : « Il y a déjà pas mal de personnes qui travaillent le dimanche, qu'elles soient celles de garde dans le domaine médical ou celles qui travaillent régulièrement le dimanche comme les personnels hospitaliers, les pompiers et autres. Par rapport aux autres années, puisque cette demande revient tous les ans. Les différences que chacun peut constater portent sur le bilan des opérations précédentes et ce n'est pas moi qui le fais, ce sont des études récentes. Nous savons désormais que ces ouvertures ne présentent pas l'intérêt économique escompté par ceux qui les souhaitaient, c'est à dire les commerces de la grande distribution qui étaient les premiers demandeurs de cette affaire. Nous savons également que les salariés ne sont pas le plus souvent des volontaires. Nous savons tous que la plupart de ceux qui sont volontaires le sont parce qu'ils disposent de contrats à temps partiels, "monnaie courante" dans la grande distribution. Nous savons tous que les plus impactées par ces mesures sont les femmes, nombreuses dans les commerces. De nombreuses études ont montré que la disparition de la coupure dominicale pèse lourdement sur le climat dans les familles. J'ai en mémoire, au cours d'une manifestation récente, un enfant avec un sac à dos portant une affichette sur laquelle on pouvait lire : "Laissez-moi ma maman le dimanche". Alors que certains se gargarisent du "mieux vivre ensemble", nous avons l'occasion de dire que cette demande ne permet pas d'aller dans cette direction. Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à ne plus accepter ces ouvertures. Ainsi que nous l'avons fait les années précédentes, nous voterons contre la proposition qui est formulée. »

Le Maire, Ronan Loas, dit : « Je maintiens que je suis dans le soutien de nos commerçants qu'ils reprennent la GMS comme les petits. Je rappelle que les commerces de détail alimentaires peuvent ouvrir comme ils l'entendent. Ceux qui sont cautionnés sont les GMS ou les magasins de vêtements, les librairies puisqu'en fait, si on a une librairie indépendante qui souhaite ouvrir, elle ne le pourrait pas dans ce cadre-là. C'est bien d'avoir un équilibre sur le territoire. On maintient tout. On maintient également le fait que Lorient Agglomération est sur la même position avec des dimanches différents mais en comparaison à Ploemeur, il y avait Hennebont je crois. L'objectif, c'est d'essayer d'uniformiser puisque dans le cadre de la loi NOTRe, juste pour qu'on s'écoute un tout petit peu sinon j'arrête de parler, il y a la prise en compétence commerce. C'est là-dessus que nous sommes en débat puisque, à un moment, ce sera à Lorient Agglomération de s'exprimer sur ce point-là. Lorient Agglomération, Norbert Métairie et les Maires de la majorité sont favorables puisqu'ils sont déjà en train de proposer des dates. Cela ne sera pas mis en application tout de suite parce qu'il n'y a que deux communes qui sont dans les clous puisqu'elles ont demandé l'avis des syndicats. Avant, comment cela marchait à Ploemeur, c'est une question ? Avant, le conseil municipal n'était pas questionné, il y avait des arrêtés pris automatiquement. »

Daniel Le Lorrec, Conseiller municipal de l'opposition, intervient : « Après avoir interrogé les commerçants ? »

Le Maire, Ronan Loas, dit : « Comme on le fait nous, M. Le Lorrec. Je retrouve des élus qui, à l'époque pouvaient, dans le cadre de leur politique, autoriser le travail du dimanche par un arrêté du Maire, et vous étiez à l'époque plus qu'impliqué en mairie. A l'époque, il y avait ces arrêtés qui étaient signés sur le travail dominical, il n'y avait pas possibilité de débat en conseil et cela ne gênait pas un certain nombre de personnes qui siègent maintenant ici. Surtout que, sur les notions de temps de travail, journée de travail, c'est de plus en plus un débat de l'ancien temps quand on voit les sujets du télétravail, de l'achat en ligne. Effectivement, il y a le vrai sujet de l'achat en ligne et que quand on n'achète pas parce qu'on ne se déplace pas, on achète en ligne. Il y a aussi les temps d'ouverture des commerces. »

Daniel Le Lorrec, Conseiller municipal de l'opposition, indique : « Monsieur Loas, vous m'avez remis en cause. Nous autorisons effectivement les dimanches avant les fêtes de fin d'année uniquement. »

Le Maire, Ronan Loas, dit : « J'ai les arrêtés, je pourrai vous montrer. Nous sommes exactement, en sachant qu'il y a des conseils où nous avons présenté les dimanches avant Noël, ce que vous faisiez avant. La seule différence c'est qu'on les passe là. On vous donnera les arrêtés. On aime bien préparer le conseil parce que l'archéologie permet aussi de voir les changements de posture. »

Patricia Quéro-Ruen, Adjointe au Maire, ajoute : « Avec une précision, c'est qu'en plus, les commerçants, on les reçoit tous ensemble, qu'ils soient de la grande surface, qu'ils soient petits commerçants, que cela soit les membres de l'ACP. Tout le monde est ensemble et échange sur le même discours. Je pense que c'est un point important aussi. Le deuxième point, tous ces commerçants sont très clairs, s'il n'y avait pas le marché en plus du dimanche à Ploemeur, ils demanderaient bien plus de dates d'ouverture. Voilà, c'était un complément. »

MISE EN PLACE D'UNE TAXE D'AMENAGEMENT A TAUX MAJORE SUR LE SECTEUR DE SAINT-MATHURIN

Rapporteur : Patricia Quéro-Ruen

L'article L331-15 du Code de l'Urbanisme prévoit que « le taux de la part communale de la taxe d'aménagement peut être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs par une délibération motivée, si la réalisation des travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux est rendue nécessaire en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs.

Il ne peut être mis à la charge des aménageurs ou constructeurs que le coût des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier dans ces secteurs ou, lorsque la capacité des équipements excède ces besoins, la fraction du coût proportionnelle à ceux-ci »

Secteur de Saint-Mathurin : plan de situation



Sur le secteur de Saint-Mathurin, le programme prévisionnel des équipements publics rendus nécessaires par le développement de l'urbanisation du secteur oblige à la réalisation de travaux substantiels de voirie et de réseaux :

- ✓ Travaux de réaménagement de voirie et des espaces publics de la voie d'accès « Chemin de Saint Mathurin » avec création de cheminements piétons sécurisés côté ouest de la voie (trottoirs), renforcement de la chaussée pour absorber le nouveau trafic, élargissement pour permettre le croisement de véhicules de différents gabarits,
- ✓ Abattage d'arbres, création d'un enrochement et repose d'une clôture ;

Ces travaux permettent d'adapter la voie à son nouvel usage et assurer la sécurité des usagers.

- ✓ Renforcement des réseaux divers dont éclairage public.

Au vu de l'importance du montant des investissements publics qui seront mobilisés pour répondre à ces nouveaux besoins, il apparaît nécessaire de fixer sur ce périmètre un taux de taxe d'aménagement majoré à 20% et permettre ainsi à la commune de se doter de ressources financières en rapport avec les besoins générés par le développement de l'urbanisation sur ce secteur.

La taxe d'aménagement majorée s'appliquera au périmètre délimité sur le plan ci-dessous.

Il est précisé que cette taxe à taux majoré ne participera au financement des équipements publics listés ci-dessus que pour la part correspondant aux besoins des futurs habitants et usagers du secteur défini. Le taux majoré à 20 % sera appliqué à compter du 1er janvier 2019.

Le programme des équipements publics ne comportant pas de travaux d'assainissement, les futures constructions réalisées dans le périmètre de la taxe d'aménagement majoré resteront assujetties au versement de la participation au financement de l'assainissement collectif.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants, et notamment l'article L331-15 ;

Vu le document annexé, à savoir le périmètre de la taxe d'aménagement majorée ;

Vu l'avis de la commission « urbanisme et logement » du 31 octobre 2018 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » du 5 novembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

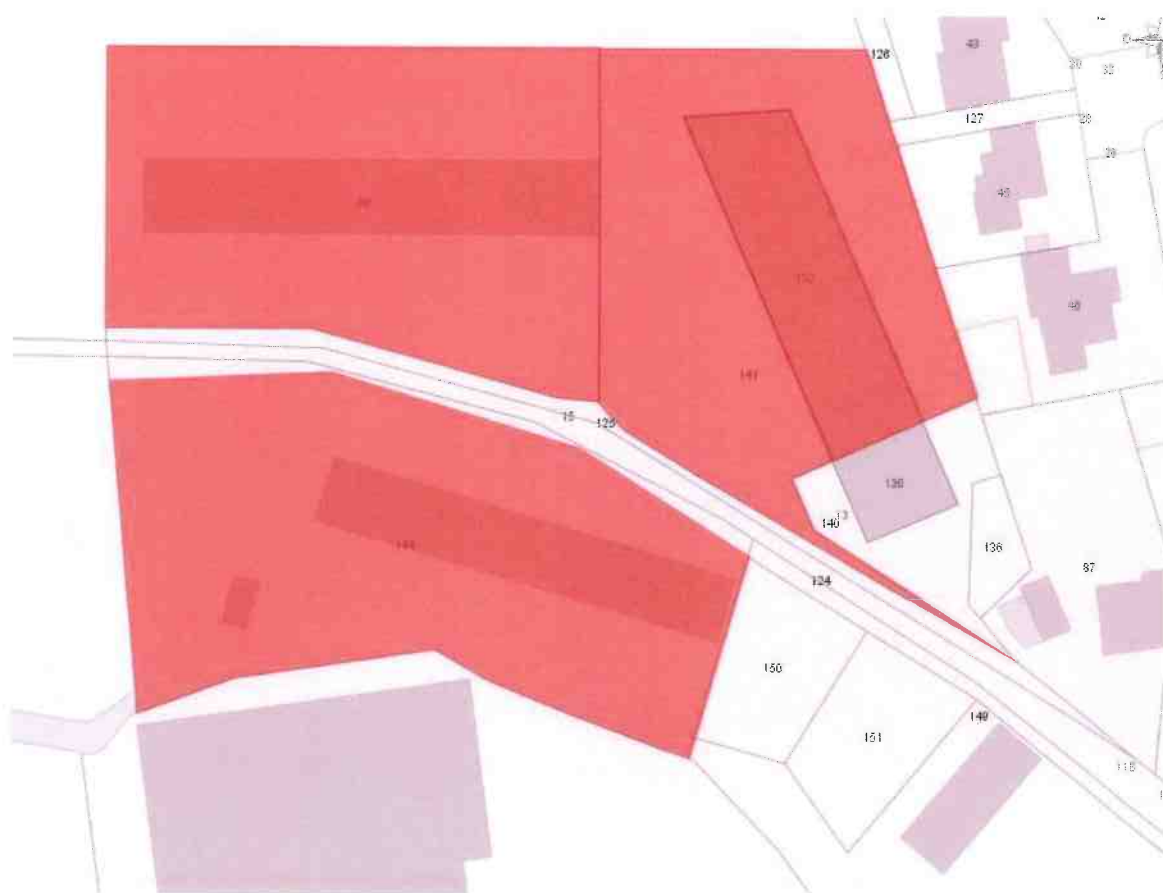
- **DE FIXER** le taux de la taxe d'aménagement sur le secteur de Saint-Mathurin tel que délimité sur le plan ci-annexé à 20 % ;
- **D'APPLIQUER** la présente délibération aux demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1^{er} janvier 2019
- **DE MAINTENIR** l'assujettissement des constructions qui seront réalisées dans ledit périmètre au versement de la participation au financement de l'assainissement collectif ;
- **DE REPORTER** pour information le périmètre de cette taxe d'aménagement à taux majoré dans les annexes du plan local d'urbanisme communal ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération aux services de l'Etat en charge du recouvrement de la taxe.

Délibération adoptée à la MAJORITE

8 CONTRE (Teaki DUPONT – Dominique QUINTIN – Philippe DONIES – Isabelle LE RIBLAIR - Loïc TONNERRE – Michel ROUALO – Dominique SAURAY – Dominique DAUGES)

5 ABSTENTIONS (Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC)

**Annexe : délimitation du secteur de Saint-Mathurin (en rouge)
d'application au 01/01/2019 d'un taux de taxe d'aménagement majoré à 20 %**



MISE EN PLACE D'UNE TAXE D'AMENAGEMENT A TAUX MAJORE SUR LE SECTEUR DE KERLIR

Rapporteur : Patricia Quéro-Ruen

L'article L331-15 du Code de l'Urbanisme prévoit que « le taux de la part communale de la taxe d'aménagement peut être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs par une délibération motivée, si la réalisation des travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux est rendue nécessaire en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs.

Il ne peut être mis à la charge des aménageurs ou constructeurs que le coût des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier dans ces secteurs ou, lorsque la capacité des équipements excède ces besoins, la fraction du coût proportionnelle à ceux-ci »

Sur le secteur de Kerlir, le programme prévisionnel des équipements publics rendus nécessaires par le développement de l'urbanisation du secteur oblige la réalisation de travaux substantiels de voirie et de réseaux :

- ✓ Travaux de réaménagement de voirie et des espaces publics de la voie d'accès avec création de cheminements piétons sécurisés, renforcement de la chaussée pour absorber le nouveau trafic, élargissement pour permettre le croisement de véhicules de différents gabarits sécurisation des jonctions, création d'ouvrages de ralentissement, revêtement, réorganisation du stationnement public.

Ces travaux permettent d'adapter la voie à son nouvel usage et assurer la sécurité des usagers

- ✓ Renforcement des réseaux divers dont éclairage public.

Au vu de l'importance du montant des investissements publics qui seront mobilisés pour répondre à ces nouveaux besoins, il apparaît nécessaire de fixer sur ce périmètre un taux de taxe d'aménagement majoré à 20% et permettre ainsi à la commune de se doter de ressources financières en rapport avec les besoins générés par le développement de l'urbanisation sur ce secteur.

La taxe d'aménagement majorée s'appliquera au périmètre délimité sur le plan ci-dessous.

Il est précisé que cette taxe à taux majoré ne participera au financement des équipements publics listés ci-dessus que pour la part correspondant aux besoins des futurs habitants et usagers du secteur défini.

Le taux majoré à 20 % sera appliqué à compter du 1er janvier 2019.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants, et notamment l'article L331-15 ;

Vu le document annexé, à savoir le périmètre de la taxe d'aménagement majorée ;

Vu l'avis de la commission « urbanisme et logement » du 31 octobre 2018 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » du 5 novembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

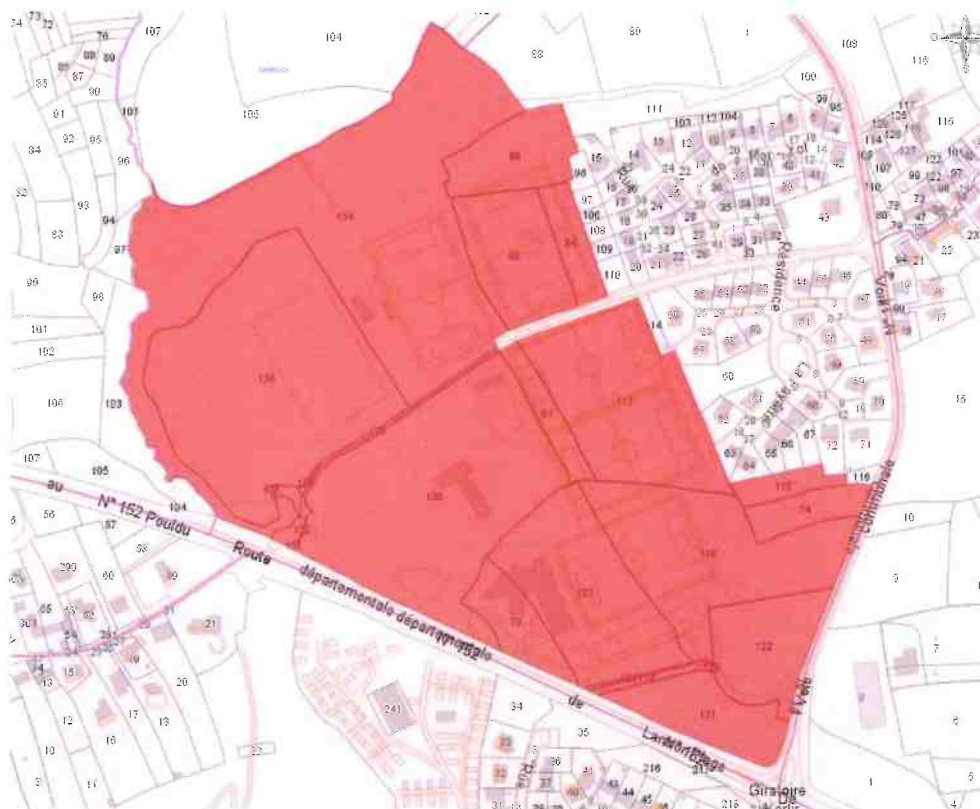
- **DE FIXER** le taux de la taxe d'aménagement sur le secteur de Kerlir tel que délimité sur le plan ci-annexé à 20 % ;
- **D'APPLIQUER** la présente délibération aux demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- **DE MAINTENIR** l'assujettissement des constructions qui seront réalisées dans ledit périmètre au versement de la participation au financement de l'assainissement collectif ;
- **DE REPORTER** pour information le périmètre de cette taxe d'aménagement à taux majoré dans les annexes du plan local d'urbanisme communal ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération aux services de l'Etat en charge du recouvrement de la taxe.

Délibération adoptée à la MAJORITE

8 CONTRE (Teaki DUPONT – Dominique QUINTIN – Philippe DONIES – Isabelle LE RIBLAIR - Loïc TONNERRE – Michel ROUALO – Dominique SAURAY – Dominique DAUGES)

5 ABSTENTIONS (Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC)

**Annexe : délimitation du secteur de Kerlir (en rouge)
d'application au 01/01/2019 d'un taux de taxe d'aménagement majoré à 20 %**



Patricia Quéro-Ruen, Adjointe au Maire, explique : « Les bordereaux 07a et 07b concernent la mise en place d'une taxe d'aménagement à taux majoré, pour la première sur le secteur de Saint-Mathurin, et pour la deuxième sur le secteur de Kerlir. Cette taxe, comme nous l'avons expliqué en commission, a pour but de penser en amont aux travaux qui pourraient avoir lieu, qui n'auraient pas été pensés et qui ne sont pas à prendre par les contribuables. »

Le Maire, Ronan Loas, demande : « Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? L'idée est, quand on sait que des secteurs peuvent évoluer, de faire comme ce que l'on avait fait pour la gendarmerie.

Loïc Tonnerre, Conseiller municipal intervient : « Chers Collègues, le dispositif prévu à l'article L331-15 du Code de l'Urbanisme n'est pas d'application facile. Plusieurs conditions doivent être remplies, que l'on ne retrouve ni à Saint-Mathurin, ni à Kerlir. En premier lieu, il faut que des travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux soient prévus. Il ne suffit pas d'énoncer ce que l'on pourrait faire, la commune doit présenter des projets concrets. En l'espèce, il n'y en a pas. Et certaines actions comme l'abattage d'arbres n'entrent pas dans le champ de l'article L331-15 du code de l'Urbanisme. De même, l'objectif de renforcer la sécurité des usagers, s'il est toujours bienvenu, n'entre pas non plus dans le champ de cet article. La deuxième condition est que ces travaux soient rendus nécessaires en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées dans le secteur concerné. Cette condition-là non plus n'est pas remplie. Dans le PLU en vigueur les deux secteurs visés - Saint-Mathurin et Kerlir - sont, pour des raisons différentes, inconstructibles. En tout cas pour de l'habitat dans le secteur de Saint-Mathurin. De surcroît, aucune construction de logements n'est prévue à Kerlir sur les terrains du FCL, que je sache. Enfin, il ne peut être mis à la charge des aménageurs que le coût des équipements publics à réaliser pour répondre

aux besoins des futurs habitants, c'est ce que dit le texte, ou des usagers des constructions à édifier. Là aussi, cette condition fait défaut à Kerlir puisqu'aucune habitation nouvelle n'est prévue. Quant à Saint-Mathurin, aucun objectif de construction de logements, fût-ce à terme, n'est présenté pour justifier la mesure. Pour toutes ces raisons, l'instauration d'une taxe d'aménagement renforcée de 20 % dans les secteurs de Saint-Mathurin et de Kerlir ne paraît pas possible. Du coup, on est amené à s'interroger sur les motivations réelles de la municipalité dans cette affaire. La commune est déjà en litige avec le FCL pour le projet d'aménagement d'un terrain d'entraînement que le Maire a refusé dans des conditions de légalité douteuses, aujourd'hui portées devant le juge administratif et qui pourrait in fine lui coûter très cher. On ne peut malheureusement s'empêcher de penser que la volonté d'instituer une taxe pénalisante à Kerlir n'est qu'une forme de représailles à l'égard du FCL. Cette attitude à l'égard du plus grand club sportif du Pays de Lorient, dont la présence à Ploemeur, que j'ai soutenue, est un formidable atout pour l'image de la commune, qui fait travailler des dizaines de personnes et contribue à l'activité économique locale est aussi incompréhensible que mesquine et déplorable. Pour ces raisons, nous nous prononcerons contre ces bordereaux ».

Intervention de Daniel Le Lorrec, Conseiller municipal de l'opposition : « Ce que nous regrettons, dans ce bordereau et l'autre, les deux bordereaux sont similaires, c'est qu'effectivement vous nous proposez une taxe mais nous n'avons pas de projet. Nous n'avons pas de présentation du projet. Si il y avait un projet réel qui nous était soumis, on pourrait juger de l'intérêt de ; mais je ne vais pas reprendre les arguments de M. Tonnerre parce que, pour une fois, sur certains points, non pas sur la polémique mais sur certains points, je pourrais partager son point de vue. C'est-à-dire qu'il nous faudrait un projet pour lequel nous pourrions nous prononcer sur l'intérêt, sur les équipements qui sont nécessaires pour l'aménagement. Or, là, nous n'en disposons pas. Nous nous abstiendrons. »

Le Maire, Ronan Loas, dit : « Il y a un certain nombre d'éléments qui avaient été donnés en commission, pour ceux qui n'y étaient pas, tant pis pour eux ! Pour les éléments en travaux, on pourra les montrer. »

Dominique Quintin, Conseiller municipal, prend la parole : « Vous nous demandez de nous prononcer sur une taxe d'aménagement majorée sur les secteurs de Kerlir et de Saint-Mathurin, alors que la France est à feu et à sang et qu'on n' imagine même pas ce qui pourrait se passer le weekend prochain tellement la colère est grande. Le constat : Le fuel + 36 %, la CSG + 21 %, PV de stationnement + 130 %, carburant + 12 %, gaz + 7 %, timbres + 10 %, mutuelle + 5 %, contrôle technique + 23 %, forfait hospitalier + 15 %, frais bancaires + 13 %, électricité + 17 %, assurances + 3 %, et je ne vais pas continuer parce que la liste est longue ».

Le Maire, Ronan Loas, dit : « Si on pouvait, d'EDF passer à Kerlir, ça serait mieux dans le contexte. »

Dominique Quintin, Conseiller municipal, prend la parole : « Et on nous parle de la suppression de la taxe d'habitation. Là, j'ai deux documents, que je peux vous remettre, où l'on voit qu'il n'y a pas du tout de baisse de la taxe d'habitation. La part communale est bien restée à 30,83 % »

Le Maire, Ronan Loas, répond « C'est ce qu'on a dit, M. Quintin, on a débattu des orientations. »

Dominique Quintin, Conseiller municipal, prend la parole : « On nous parle de la taxe d'habitation mais il y a une augmentation de + 1,13 %. »

Le Maire, Ronan Loas, dit : « Nous sommes sur la taxe d'aménagement dans le cadre de projets nouveaux qui ne touchent pas le contribuable mais des porteurs de projets qui ont plus que les moyens. Revenez au sujet, vous êtes hors sujet. »

Dominique Quintin, Conseiller municipal, prend la parole : « Je voulais dire que les Français n'en peuvent plus des taxes. On nous propose encore de passer une taxe à 20 %. Je n'ai pas nommé non plus la taxe d'ordures ménagères qui augmente de + 4,40 %. Pour toutes ces raisons, et pour le

ras-le-bol général de la population française, nous voterons contre cette taxe majorée pour les secteurs de Kerlir et Saint-Mathurin. »

Patricia Quéro-Ruen, Adjointe au Maire, précise : « Juste une petite précision, ces taxes-là, elles ont pour but de ne pas taxer les contribuables dans leur ensemble, mais les pétitionnaires, c'est tout l'inverse. »

Le Maire, Ronan Loas, dit : « Vous voyez, M. Quintin, quand je disais que vous étiez hors sujet. Je crois qu'au contraire vous n'avez pas compris. On peut tous apprendre à tout âge. Sur le sujet de la taxe, imaginons que des projets apparaissent, un projet immobilier qui induit, et on l'a subi, des lotissements qui étaient lancés bien avant notre mandat sur lequel on se retrouve à payer de la VRD. Quand on est à 100 € du m² en VRD et qu'on se prend les choses dans tous les sens. Soit on a mis des emplacements réservés, le meilleur moyen c'est la taxe d'aménagement parce qu'elle fait porter au promoteur immobilier et non au contribuable ploemeurois, par son impôt, pour payer ça. C'est un véritable outil de protection du pouvoir d'achat des Ploemeurois et je préfère faire payer la promotion immobilière que le petit contribuable qui est plus ou moins étranglé. »

Daniel Le Lorrec, conseiller municipal de l'opposition, intervient : « J'ai posé la question en commission de savoir s'il y avait des projets et il m'a été répondu, et je prends le compte-rendu, « il n'y a pas de projet déposé à ce jour sur les deux secteurs ». C'est dans le compte-rendu donc s'il y avait un projet, nous étions prêts à discuter de l'intérêt de cette taxe. Aujourd'hui nous n'avons pas de projet. »

Le Maire, Ronan Loas, dit : « Je vous rappelle une chose, M. Le Lorrec, c'est que s'il y a un projet qui sort, qui dépose un PC, et que le PC est donné, la TA ne peut pas se mettre en place. Pour qu'elle puisse se mettre en place, cette TA à taux majoré, il faut l'avoir votée avant le 31 décembre en vue que des projets qui soient déposés par la suite arrivent. Si le projet avait été déposé par rapport à cette date d'attribution, la TA n'était pas applicable en termes de fiscalité lors du dépôt de PC. Voilà la réglementation, M. Le Lorrec. Concernant la gendarmerie, cela a très bien fonctionné, sur ces points-là, et à chaque fois que vous avez un avis, je crois que question recours vis-à-vis de la mairie vous en avez porté un certain nombre, perdus d'autant plus, et le grand perdant était le contribuable ploemeurois parce qu'il a payé les frais d'avocat. »

Le Maire, Ronan Loas, dit : « Si vous aviez suivi l'idée de la taxe d'aménagement, elle ne touche pas, dans le dégrèvement par rapport à la loi, les logements individuels dans les 50 % au-delà des 100 m², cela ne touche pas le logement social. La plupart des Ploemeurois, à part si vous avez un projet de maison à 300 m², n'est pas impacté par cela. L'autre sujet, c'est que sur la promotion immobilière vous pouvez juste voir qu'on a évité tous les terrains de maison individuelle. Vous pouvez voir que c'est justement tout ce secteur-là. Je ne suis pas en train de vous pointer vos erreurs, je suis en train d'essayer de vous convaincre. Je propose de passer au vote. »

FONDS DE CONCOURS – TRISKELL 2 : Avenant à la convention

Rapporteur : Serge Lecuyer

La ville de Ploemeur est co-financeur de l'opération Triskell 2^{ième} phase à hauteur de 200 000 euros au travers d'une convention de fonds de concours approuvée en 2013 et signée par la ville de Ploemeur et Lorient Agglomération.

Il est nécessaire de prolonger la durée de cette convention au travers d'un avenant sur la durée sans que les autres articles ne soient modifiés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du Conseil Communautaire du 13 décembre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil Municipal du 19 décembre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil Communautaire du 16 octobre 2018 ;

Vu l'avis de la Commission « Urbanisme et logement » du 31 octobre 2018 ;

Vu l'avis de la Commission « Finances et ressources humaines » du 5 novembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de prolonger la durée de la convention pour le versement du fonds de concours pour la phase 2 du TRISKELL à hauteur de 200 000 euros jusqu' à la fin effective des travaux.
- **PRECISE** que les autres articles de la convention restent inchangés.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant numéro 1 prolongeant ce délai.

Délibération adoptée à la MAJORITE

4 CONTRE (Loïc TONNERRE – Michel ROUALO – Dominique SAURAY – Dominique DAUGES)

Serge Lecuyer, Premier adjoint au Maire, intervient : « Le bordereau 08 concerne le fonds de concours du Triskell. Une convention avait été signée entre la commune de Ploemeur et l'agglomération en 2013. Compte-tenu des retards qu'il y a eu dans la réalisation du Triskell, la convention est arrivée à échéance. »

CD56 – VOIE VERTE LANN ER ROCH KERGOHEL RD 162 ET 162^E - CONVENTION D'ENTRETIEN DES OUVRAGES DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL

Rapporteur : Serge Lecuyer

S'agissant du domaine public routier départemental hors agglomération, deux autorités sont amenées à exercer leur pouvoir de police, le département du Morbihan, d'une part, et la commune de Ploemeur, d'autre part.

Compte tenu de cette situation, il est apparu opportun de préciser la répartition des obligations des dites autorités.

Le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil départemental du Morbihan a adressé une proposition de convention entre le Département du Morbihan et la commune de Ploemeur.

L'objet de la présente convention est de préciser les modalités d'exploitation et d'entretien des ouvrages et installations, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties sur domaine public routier départemental hors agglomération, conformément aux règles habituelles en la matière.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission Urbanisme et logement du 31 octobre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **AUTORISE** le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 5 ABSTENTIONS (Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC)

Serge Lecuyer, Premier adjoint au Maire, intervient : « Les travaux sont terminés, la voie verte est terminée. L'objectif de la présente convention est de préciser les modalités d'exploitation et d'entretien des ouvrages et installations. »

Le Maire, Ronan Loas, dit : « C'est quelque chose d'assez classique. »

Michel Le Mestrallan, conseiller municipal de l'opposition, intervient : « On a un peu de mal à comprendre comment ce transfert qui va passer du département à la commune peut se justifier. Nous ne sommes pas sur une distance banale, nous sommes sur une longue distance et il va y avoir un coût non négligeable qui va être à la charge de la commune et notamment une charge de travail en direction des personnels communaux. Pourquoi et qu'est-ce qu'il y a comme contrepartie ? »

Serge Lecuyer répond : « Il n'y a pas de contrepartie, c'est la règle qui est toujours applicable. A partir du moment où l'on fait des aménagements, nous avons l'autorisation du département pour faire ces aménagements-là, par contre tout l'entretien et la maintenance sont réalisés par la commune. »

Daniel Le Lorrec intervient « Sauf erreur de ma part, l'investissement de l'aménagement de cette voie a été fait par le département. »

Serge Lecuyer répond « Il y a eu une subvention pour les travaux mais c'est la ville qui a engagé les travaux. »

Daniel Le Lorrec rétorque « Je ne parle pas de la voirie, je parle de la voie vélo. »

Le Maire, Ronan Loas, dit : « C'est un schéma qu'on a également avec la plupart des villes sur ce type de voirie-là. On ne prend pas les grandes départementales. Quand la ville investit, elle entretient son investissement. »

Serge Lecuyer s'étonne « Je suis surpris, M. Le Lorrec, que vous posiez cette question, que vous soyez étonné sur la règle qui est applicable. »

Le Maire, Ronan Loas, dit : « On n'est pas sur la voie verte qui était 100 % investissement Conseil Départemental, on est sur la voie vélo, Ploemeur-centre/Fort bloqué, tronçon sur lequel le département n'avait pas prévu d'investir. Nous avons investi les subventions tel qu'évoqué avant (30 % au titre des voies vertes). Le département dit « dans ce cas vous investissez mais c'est à vous de l'entretenir ». Ce qui est normal. Les villes ne vont pas commencer à étendre le périmètre d'entretien. »

Daniel Le Lorrec dit « Je ne parlais pas de la même, je retire ce que j'ai dit. C'est pour cela que je ne comprenais pas. »

Le Maire, Ronan Loas, explique « On est sur des terrains départementaux mais c'était la ville qui avait fait la voie vélo. »

SOUTIEN AUX ETUDES A L'ETRANGER : ANNEE SCOLAIRE 2018-2019.

Rapporteur : Armelle Gégousse

La ville de Plœmeur alloue une aide financière aux jeunes plœmeurois entreprenant ou poursuivant leurs études à l'étranger.

Elle est accordée sur présentation d'un dossier et doit répondre clairement aux conditions suivantes :

- être domicilié(e) à Plœmeur,
- l'aide est réservée aux études supérieures, après le baccalauréat,
- elle est accordée pour une année scolaire
- les périodes d'une durée égale ou supérieure à 6 semaines durant l'année scolaire sont prises en compte.

Vu les avis des commissions « Éducation, culture, relations internationales » du 31 octobre 2018 et de la commission « Finances et ressources humaines » 5 novembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **FIXE pour l'année scolaire 2018/2019** les aides municipales en fonction du quotient familial de la manière suivante :

TRANCHES QUOTIENT FAMILIAL	NIVEAU DE L'AIDE
B, C, D	326 €
E	245 €
F, G, H	171 €

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT POUR LES ACTIONS CULTURELLES

Rapporteur : Claudie Le Bihan

Chaque année, la ville de Ploemeur sollicite du Conseil Départemental du Morbihan des aides financières pour la mise en œuvre de ses actions culturelles.

Pour l'année 2018, ces aides ont concernées les opérations suivantes :

- **Ecole de musique :**

L'école de musique de Maurice Ravel a pour mission principale la formation artistique des amateurs tournés vers l'autonomie et la diversité des genres musicaux.

Elle est ouverte sur la ville, initie diverses actions et participe fortement aux événements culturels sur la commune, mettant ainsi en valeur les pratiques collectives des enfants et jeunes pratiquants.

- *Fonctionnement, pour 270 élèves : 12 800 €*

- **Arts d'été :**

Chaque année, de mi-juillet à mi-août, le service culturel de la ville de Ploemeur organise des expositions sous l'appellation « Arts d'été ».

Pour la 2^{ème} année, nous avons souhaité la mise en valeur de la création et de l'art en Bretagne dans les chapelles de la commune et l'espace culturel Passe Ouest.

Les déclinaisons ont été nombreuses, tant artistiques que didactiques et ont couvert les différents thèmes forts de la culture Bretonne.

6 920 visiteurs ont découvert cette année les expositions dans les chapelles.

❖ ***Subvention accordée dans le cadre des aides aux "manifestations locales à caractère culturel » : 500 €***

- **Restauration de deux statues (saint Jude et saint Simon)**

- **La statue saint Jude** : Cette statue en plâtre polychrome datant du 19^{ème} siècle, n'est pas protégée au titre des monuments historiques.

- **La statue saint Simon** : Cette statue en calcaire polychrome datant de la fin du 17^{ème} siècle est inscrite au titre des monuments historiques.

Ces deux statues sont positionnées à la chapelle Saint-Jude ; elles ont été restaurées sur place à la chapelle en juin 2018 par la société « atelier Coréum ».

- *Le montant de la restauration s'est élevé à 3 548 € HT*

❖ ***Subvention accordée dans le cadre du programme « restauration du patrimoine mobilier » : pour ces deux statues : 1 774 €***

- Evènements autour du centenaire de la guerre 14/18

Plusieurs rendez-vous sont programmés :

- A Passe Ouest : deux expositions du 30 octobre au 24 novembre, une conférence le jeudi 11 octobre, projection d'un documentaire le 13, un concours de correspondance, jeux...

- A Océanis : Un spectacle « Aux larmes citoyens » le mardi 13 novembre - séance pour les scolaires l'après-midi et une tout public le soir et une exposition dans le hall d'Océanis.

- Cérémonie du 11 novembre 2018 au monument aux morts

❖ **Subvention accordée dans le cadre des aides aux "manifestations locales à caractère culturel" : 1 000 €**

Pour l'année 2019, il est proposé d'autoriser le Maire à solliciter du Conseil Départemental toutes subventions au taux le plus élevé dans l'ensemble des domaines culturels, à savoir :

- Les arts plastiques
- Spectacle vivant
- L'enseignement musical
- Le Patrimoine

Certaines actions feront l'objet de bordereaux spécifiques en conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les avis des commissions « Éducation, Culture, RI » du mercredi 31 octobre 2018 et de la commission « Finances et ressources humaines » du 5 novembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter du Conseil départemental toutes subventions au taux le plus élevé possible.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Daniel Le Lorrec dit : « A une époque, il y avait une date limite pour déposer ce type de délibération. »

Le Maire, Ronan Loas, dit : « On est justement dedans. Sachant qu'il y a la capacité de déroger sur des cas qu'on peut expliquer. Pour l'école de musique, elle était déjà attribuée puisqu'elle est forfaitaire et calculée. La commission permanente s'est déjà exprimée mais, pour la verser, il faut que le conseil municipal se soit exprimé. A la CP de rentrée, on a déjà attribué les écoles de musique par exemple. Un certain nombre de subventions ont déjà été attribuées mais, pour pouvoir les toucher, il faut que les deux soient en rapport. »

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A AMZER NEVEZ - PROJET YANN-FAÑCH KEMENER

Rapporteur : Katherine Gianni

Le centre Amzer Nevez porte avec Yann-Fañch Kemener un projet de création artistique consacré à un hommage à la poésie bretonne. Dans le cadre de sa recherche de financement le centre a contacté la commune. Dans cette création, Yann-Fañch Kemener évoquera tour à tour la poésie en langue bretonnes et françaises ainsi que celle de contributions anonymes ayant composé des gwerziou.

Pour cet hommage il sera entouré de musiciens, compagnons de route depuis de longues années.

Le budget prévisionnel de cette création est évalué à 20 600 €.

Des demandes de participation ont été déposées par le centre Amzer Nevez auprès des collectivités suivantes :

- Conseil régional pour 8 000 €.
- Conseil départemental pour 3 000 €.

La participation souhaitée de la commune de Ploemeur est de 1 500 €.

Ces crédits seront affectés au titre des subventions projets sur le budget 2018.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les avis des commissions « Éducation, Culture, RI » du 31 octobre 2018 et de la commission « Finances et ressources humaines » du 5 novembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à procéder au versement d'une subvention de 1 500 € à Amzer Nevez dans le cadre du projet « hommage à la poésie bretonne » par Yann

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Katherine Gianni, 9ème adjointe au Maire, souligne : « La municipalité tient à participer à cet hommage, étant donné la situation actuelle dans laquelle se trouve Yann-Fañch Kemener. C'est l'occasion de lui rendre hommage et de le remercier pour tout ce qu'il a pu faire. »

Le Maire, Ronan Loas, précise : « Le directeur du Centre Amzer Nevez m'a envoyé la présentation du projet qui est un double CD lié aux poèmes et à la musique avec une partie en langue bretonne. C'est important puisque ce sera la dernière œuvre de Yann-Fañch Kemener. C'est quelqu'un qui a apporté énormément au pays de Lorient et au centre Amzer Nevez. Les collectivités que sont le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la ville se joignent dans le cadre de ce projet. »

Le Maire, Ronan Loas, conclut : « Je vous donne rendez-vous au mois de décembre pour le vote du budget dans le détail. Je vous remercie. »

Le Maire lève la séance à 20 h 35.

Ronan Loas,

Maire